

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz, Mme Elzimar Zermatten

Excusé-e-s :

Mme Nancy Ruerat

Assistent à la séance :

Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 9) Commission de la sécurité, séance du 7 février 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Diagnostic local de sécurité **p. 1680**
 - b) Divers
- 10) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 27 février 2024, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
- Divers
- 11) Commission des finances, séance du 28 février 2024, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- Divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M059A-2022 « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy » **p. 1686**
- 13) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE106-2024 « Suivi de l'instauration des nouveaux statuts et de la nouvelle grille salariale » **p. 1690**

POINTS FINAUX

- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1691**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

Mme Monod : je vous souhaite la bienvenue, Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Madame la cheffe de service. Je m'arrête là puisque nous n'avons pas de public ni de représentants de la presse a priori.

J'excuse Mme Ruerat et M. Kouamé a annoncé qu'il arriverait en retard. Il manque encore quelques personnes, j'imagine qu'elles vont arriver. Je me permettrai de leur rappeler que nous commençons à 20h00.

POINTS INITIAUX

- 1) **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
-

L'ordre du jour est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Monod : nous avons reçu un courrier de Communication Suisse suite à la résolution Lancy zéro pub. Le document vous a été mis à disposition sur CMNet.

M. Clémence : on a pris connaissance du contenu de ce courrier de Communication Suisse, une faïtière notamment des afficheurs suisses.

Le contenu de ce courrier nous a alerté sur un certain nombre de points, déjà des éléments qui nous semblent factuellement faux, des chiffres avancés étranges pour le moins, et surtout une forme qui ne va pas, qui remet en question et en cause le vote de notre Conseil municipal, l'indépendance de la Ville de Lancy aussi, parce qu'il y a des comparatifs qui sont faits avec la Ville de Genève, peut-être faut-il leur rappeler que la Ville de Lancy a sa propre existence et que nous décidons pour notre territoire et notre population.

Je pense que dans ce sens il faut qu'une réponse soit apportée à ce courrier, en particulier par le Conseil administratif. Je pense qu'on peut demander et charger le Conseil administratif d'apporter réponse à ce courrier pour le moins discutable.

Mme Monod : le Bureau propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour y apporter réponse.

M. Colleoni : on verra lorsque le règlement sera présenté, mais peut-être faudra-t-il discuter, comme l'a dit M. Clémence, de ce qui est indiqué dans ce courrier en commission. Il y a des chiffres qui sont avancés qu'il faudrait quand même qu'on voie au moment de la commission. A la rigueur, une réponse peut être faite, mais il faudra que l'on puisse discuter de ce courrier qu'on a reçu en commission.

M. Bonfanti : nous n'avons pas de souci à répondre à ce courrier. On a aussi constaté que certaines informations semblaient un peu particulières, donc on va y répondre avec joie. Et effectivement, on va pouvoir en parler lors d'une prochaine commission, le règlement est totalement finalisé maintenant, il sera mis en entrée en matière lors de la prochaine plénière.

Mme Monod : je passe au courrier suivant. Pour information, nous avons reçu une demande de la Commune de Satigny qui fait un sondage auprès d'autres communes concernant les jetons de présence. Le Bureau a accepté de partager ces informations qui, par ailleurs, sont publiques. Nous avons demandé à recevoir le résultat de cette compilation, au cas où cela pourrait nous servir dans des discussions ultérieures qui pourraient avoir lieu.

Nous avons reçu, peu après la séance du Bureau, l'invitation à la course pédestre du Coteau. Le délai pour les inscriptions étaient fixées avant notre prochain Conseil, avec l'accord des membres du Bureau, je vous propose d'en faire lecture ce soir, pour que vous puissiez en prendre connaissance et vous inscrire si vous le souhaitez. Il vous sera ensuite transmis pour avoir les liens pour vous inscrire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Mme Equey :

Lettre de la Commune de Bernex du 1^{er} mars 2024

« 45^e Course pédestre « A travers le coteau » - Bernex

Madame, Monsieur le Président,

Vous avez reçu notre invitation, ainsi que le Président de la Commission des sports pour participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers », qui aura lieu le

Samedi 27 avril 2024, à 16h15

Dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ».

Nous aimerions attirer votre attention que si le principe reste toujours le même (le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune). Une nouveauté de taille est à souligner : en effet suite à la demande de plusieurs participantes, dès cette année il y aura une nouvelle catégorie : soit Conseillers, Conseillères et une mixte. Pour plus de détails, vous trouverez ci-joint le règlement.

En espérant que ceci permettra de motiver d'autant plus l'ensemble du Conseil Municipal à participer à notre évènement sportif. Vous êtes tous cordialement invité(e)s, à la suite de la Course, à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.

Le programme de la journée sera disponible sur notre site internet www.coursebernex.com où vous pourrez vous inscrire directement dès le mois de mars.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations sportives.

Pour le Comité d'Organisation

Carina LUGRIN »

Mme Monod : je compte sur les courageux puisque d'habitude nous sommes représentés par M. Couto qui, je crois, ne pourra pas participer à cette édition, donc nous cherchons des volontaires.

Enfin le Bureau, suite à une discussion, vous confirme que le délai de réponse sur les questions écrites reste celui qui est indiqué dans le règlement, soit une réponse avant la prochaine séance du Conseil, bien qu'il soit désormais fait mention de ces réponses dans l'ordre du jour.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : j'ai une réponse à apporter à la demande de M. Martella concernant les contrôles sur la route de Chancy par rapport à l'usage des pistes cyclables. Donc, un retour de la police municipale : deux contrôles ont été faits, un avant le précédent Conseil municipal, en date du 2 février, 19 amendes d'ordre ont été délivrées pour des infractions pour les cyclistes,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

principalement liées au non-respect du feu de circulation et une deuxième opération a été conduite le 8 mars, 15 amendes d'ordre ont été délivrées pour des infractions aussi pour des cyclistes, notamment liées à des mauvaises utilisations de la piste cyclable, entre autres en contre-sens. Sachez qu'on va renouveler ce type d'opérations de manière récurrente – je ne vais pas vous donner les dates – mais sachez que des opérations sont conduites de manière régulière sur l'ensemble des pistes cyclables pour amener les cyclistes à utiliser correctement les pistes cyclables.

Mme Moyard : je devais deux réponses à deux conseillers municipaux. La première à M. Colleoni sur les travaux dans la salle communale du Petit-Lancy. Sur le montant qui est inscrit au budget, c'était juste. Mais je crois que je vous avais déjà donné une réponse. Depuis la dernière séance, j'ai rafraîchi ma mémoire sur les raisons du retard, je vous en parlerai volontiers au carnotzet.

Concernant M. Dätwiler qui me demandait en quoi consistaient les travaux derrière la boucle des Palettes et jusqu'à quand ils auraient lieu, ce sont les travaux des SIG qui sont en lien avec le chauffage à distance et ils auront lieu jusqu'à fin avril.

La dernière précision en lien avec ce que disait la Présidente par rapport aux questions écrites, nous nous sommes aperçus quelques minutes avant le début du Conseil municipal que, suite à un petit souci de communication interne, ce n'est pas la dernière version, telle que validée par le Conseil administratif, de la réponse à la question écrite de M. Dérobert sur la mise en œuvre de l'échelle des fonctions, qui a été mise sur le site. Le contenu est juste, on voulait juste y apporter une information supplémentaire, c'est-à-dire mettre en relation le nombre de départs avec le nombre total de collaborateurs au 31 décembre 2023, information que vous ne trouverez pas dans la réponse, si vous allez la lire maintenant, mais que vous trouverez selon toute vraisemblance d'ici demain, fin de journée, ou au plus tard lundi. Veuillez nous excuser pour ce petit désagrément.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- a) **Décarbonisation des productions de chaleur à Lancy : raccordement sur le réseau de chauffage à distance « CAD » de deux bâtiments scolaires – Crédit d'investissement (Fr. 536'000.--) (358-24.03)**
- =====

Mme Moyard : comme son titre l'indique, il s'agit plus précisément de raccorder deux écoles du Grand-Lancy, à savoir l'école des Palettes et l'école d'en Sauvy au CAD, en désaffectant ainsi et en démantelant leurs deux chaufferies fossiles au mazout. Je ne pense pas avoir besoin de vous faire la démonstration de la raison écologique d'une part, financière d'autre part. Ce crédit d'investissement était inscrit au budget pour Fr. 500'000.--. Il n'était pas encore très clair si la taxe unique de raccordement devait faire partie du crédit d'investissement ; après vérification

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

auprès du service financier, tel est le cas, nous dépassons de Fr. 36'000.— le montant inscrit au budget. Raison pour laquelle nous demandons un passage à la Commission des travaux et des finances, à moins que vous en décidiez autrement pour ce second point.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis des finances.

b) Voie verte Bâtie-Bernex – Secteur Lancy – Crédit d'étude (Fr. 1'805'000.--) (359-24.03)
=====

Mme Moyard : un crédit d'étude important pour la mobilité et l'intercommunalité pour cette partie de la voie verte, qui est, comme vous le savez, puisque cela a été amplement présenté en Commission de l'aménagement par le passé, un ouvrage structurant de mobilité douce, qui s'étend sur les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève.

Un gros travail de collaboration, avec un Canton qui a concrétisé, financé, piloté l'avant-projet et qui passe maintenant le bébé aux différentes communes qui sont chargées d'effectuer les travaux d'étude ainsi que de s'occuper de la réalisation pour les parties sur leur territoire. Projet d'une assez grande ampleur, les montants sont importants, les subventions également, heureusement, tant fédérale que cantonale, avec néanmoins une réalisation chiffrée à plusieurs millions pour la partie sur le secteur de Lancy. Ce ne sera pas tout simple à réaliser étant donné notamment la construction d'une passerelle. On espère que cela se passera mieux que mes récentes expériences avec d'autres ouvrages du même genre.

Néanmoins, vous avez ici un crédit d'étude pour un montant notoirement plus élevé que celui qui était prévu au budget des investissements, comme l'a dit la Présidente, pour un montant de Fr. 1'805'000.--, que nous suggérons pour un renvoi à la Commission des travaux et des finances. Les montants modifiés s'expliquent par le fait que, entre ce qui avait été estimé dans le cadre du budget des investissements et ce qui est présenté ici, il y a des ouvrages supplémentaires notamment des collecteurs, il y a également la prise en compte d'un assistant maître d'ouvrage qui n'était pas prévu initialement, et les coûts ont été indexés à quelque chose de plus actuel, étant donné que les études ont pris un certain temps.

Néanmoins, c'est un sujet extrêmement important pour le développement de la mobilité douce et des alternatives au transport individuel motorisé sur notre commune et je vous remercie d'avance de votre soutien à ce projet.

Mme Vandeputte : nombreux sont ceux qui savent bien ce que je pense du tracé de cette voie verte au travers du quartier des Marbriers.

Je ne peux pas en toute conscience voter favorablement même l'entrée en matière de cet objet.

Autant je suis favorable à des aménagements qui apporteraient la sécurité aux cyclistes, autant je suis plus méfiante quand je constate qu'ils portent atteinte à la sécurité aux autres usagers et en particulier des plus exposés que sont les piétons.

Cette voie verte parcourt certes des axes routiers existants mais elle traverse également un quartier où il y a des petits chemins utilisés par les habitants et en particulier par les enfants qui vont d'une aire de jeux à l'autre. L'idée est donc de sécuriser les cyclistes de la route de Saint-Georges où la circulation routière est dense en les faisant passer au milieu de ce quartier, mais

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

cela se fait par conséquent au détriment le plus complet des piétons et habitants de cette zone. Et ceci n'est pas acceptable. La priorité va aux piétons et leurs intérêts comptent. Créer une nouvelle zone de tension et accidentogène est purement effarant... d'autant que cet endroit est déjà identifié comme problématique avec les plaintes des habitants. Cette voie verte ne devrait en aucun cas passer par là.

Je ne peux pas admettre que les politiques cantonale et communale pensent préférable d'avoir une voie verte qui écrase sur son passage un quartier au détriment des habitants et des piétons pour impérativement y faire passer les cyclistes ! Il est reproché aux voitures d'avoir eu toutes les priorités sans respect pour les autres usagers et on tente ici de faire de même sans respecter cette fois les piétons et les habitants. Et des ralentisseurs ne changent pas le fond du problème.

Je refuse cette entrée en matière car j'ai bien compris qu'un passage en commission ne changerait malheureusement pas d'un iota le tracé de cette voie verte. Tout est déjà prévu et ce crédit est juste là pour être voté conformément à la législation. Il ne nous est pas demandé d'avoir un avis et de proposer des modifications. L'Exécutif et le Canton n'entreront pas en matière pour modifier ce tracé indigne.

J'attire l'attention de tous mes collègues du Conseil municipal pour être bien conscients de ce qui se joue ici et de ne pas juste accepter des projets tels que... parce que c'est le Canton ou même la Confédération qui le demande. Nous avons notre mot à dire pour tout ce qui touche au local et c'est notre devoir de soulever les problématiques non perçues par les niveaux supérieurs et de faire valoir les droits des habitants de notre commune.

Je vous remercie.

M. Haas : j'aimerais préciser d'emblée que, en tout cas en mon nom personnel et une majorité de notre groupe, on est totalement favorable à une voie verte, il n'y a pas l'once d'une discussion là-dessus. Le principe de la voie verte et de tout ce que cela engendrera comme avantages et avec toutes les autres politiques qui doivent développer la mobilité douce et l'urgence climatique, on est bien conscient.

Par contre, je fais quand même deux remarques : je n'ai aucun doute sur les capacités de Mme Moyard à gérer la passerelle, parce qu'elle nous l'a démontré avec la Visiteuse. De nouveau, il n'y a rien qui est dirigé contre notre Conseil administratif. C'est plutôt un courroux contre le Canton, parce que j'ai le procès-verbal du compte-rendu de l'atelier de concertation des acteurs publics de la voie verte qui a eu lieu le 28 février 2020, où je lis : « Usage : la voie verte doit attirer de nouveaux utilisateurs. Pour cela, il faut des gabarits importants pour se sentir en sécurité, pouvoir doubler et accueillir des vélos de plus grande taille, vélos-cargo notamment.

(...).

Il faut différencier le tracé en fonction des usages (loisirs, voie expresse, desserte de quartier), avec pour la voie verte Bernex-Bâtie, évidemment une difficulté, c'est que contrairement à d'autres tronçons, elle doit se dérouler en milieu urbain et elle a donc des contraintes différentes ».

Cela étant, c'est vrai que le tracé définitif, et pour ceux ou celles qui ont eu l'occasion d'essayer de repérer ce tracé in situ actuellement, honnêtement cette traversée des Tattes-Brûlées n'est pas cohérente. Je peux vous dire que, expérience faite, si on va un tout petit peu plus loin sur l'avenue du Plateau et qu'on descend le chemin du Crédo qui, déjà en l'état, a une voirie beaucoup plus large et en plus on a la perspective de la passerelle pile en face de nous, cela nous paraissait l'itinéraire naturel et le plus cohérent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Je pense qu'il y a de nombreux scientifiques qui se sont posés là-dessus et il y a des contraintes que je n'ai pas, mais je tenais quand même à le dire parce que c'est assez choquant de se faire imposer quelque chose sur lequel, comme l'a dit assez légitimement Mme Vandeputte, on n'a pas eu véritablement notre mot à dire.

On pourra peut-être en discuter aux Travaux, mais cela étant je voulais quand même vous donner ces éléments parce qu'il me semble qu'il y avait nettement mieux à faire par rapport à cet itinéraire-là.

Mme Moyard : mon collègue complètera par rapport aux questions de tracé. J'ai entendu les inquiétudes de Mme Vandeputte, j'espère qu'elles ne sont pas uniquement motivées par le fait que c'est ici qu'elle habite ; vous devez tous et toutes être motivé-es parce que c'est votre rôle et votre serment, comme nous d'ailleurs, par l'intérêt global de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de cette commune, et même on peut se penser solidaire avec le reste du canton. Je pense que, d'une manière générale, on se doit d'avoir une réflexion globale, une réflexion commune.

D'autre part, je pense qu'il est faux d'opposer les publics, au siècle que nous vivons, on doit dépasser cela. C'est vrai qu'il a pu, par le passé, y avoir pas mal d'automobilistes versus cyclistes, etc. et je ne souhaite pas que l'on reproduise cela cyclistes versus piétons. Je ne suis pas en train de nier qu'à certains endroits il puisse y avoir des difficultés. C'est pour cela qu'il faut faire un certain nombre d'aménagements. Je ne suis pas du tout en train de nier qu'il puisse y avoir des personnes qui se comportent mal, il y a des automobilistes qui se comportent mal, il y a des cyclistes qui se comportent mal, il y a des piétons qui se comportent mal. La question n'est pas le mode de transport, mais plutôt l'aspect civique de la personne et sa manière de se comporter. Donc, je pense qu'il n'est pas opportun et amenant dans une impasse que d'opposer les différents publics.

M. Haas l'a très bien dit, c'est-à-dire que, comme souvent dans un projet, il faut conjuguer un certain nombre de contraintes. Il n'y a pas de miracle en fait, si vous voulez qu'il y ait une voie verte qui vienne de la campagne pour aller en ville, je vais vous dire un secret, à un moment elle arrive en ville. Et en ville, c'est chez nous. Et donc, à ce moment-là, c'est évidemment moins large, c'est évidemment plus contraint, plus compliqué, plus construit, et la bonne nouvelle, c'est qu'il y a toute une série, effectivement, de professionnels et de techniciens qui peuvent trouver où est le meilleur compromis.

Donc, je ne nie pas du tout les inquiétudes de Mme Vandeputte, je l'invite uniquement à les relativiser et à faire confiance sur le fait qu'on peut trouver des aménagements qui permettent de ménager la chèvre et le chou, respectivement les différents publics, de manière que tout le monde se sente en sécurité et je suis ravie d'entendre que le groupe PDC dans sa grande majorité, si ce n'est quasi-unanimité, est favorable à ce projet qui est important pour la commune.

M. Petite : évidemment le groupe des Vertes et des Verts est très favorable à cette voie verte, pas seulement parce qu'elle est verte, mais pour différentes raisons que je vais développer. On l'avait déjà plusieurs fois abordé en commission, ces voies vertes ne sont pas des autoroutes à vélos ou ce sont peut-être moins des autoroutes à vélos que plutôt des espaces publics linéaires. Je pense que c'est comme cela qu'il faut les concevoir, c'est-à-dire comme des coutures dans les quartiers. Je pense qu'à ce titre, c'est vraiment une bonne chose qu'on cherche justement à relier ces différentes parties de quartier, plutôt que les séparer comme semblent le penser les PDC-VL.

Certes, on ne nie pas qu'il y a des problèmes de coexistence entre les piétons et les vélos, cela est une évidence, c'est clair que ce sont des choses qu'il va falloir traiter. Cela dit, on a un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

mauvais exemple à Genève qui est la voie verte rive gauche où finalement on a quasiment une autoroute à vélos qui est superposée à un espace public, donc je dirais qu'il ne faudra pas refaire ce mauvais exemple, mais il est clair qu'avec des mesures de ralentissement, avec la question aussi du comportement, cela a été cité, on pourra avoir une coexistence qui est un peu pacifiée entre ces modes de transport.

Je rappelle juste pour terminer que le problème de fond dans cette histoire, ce n'est pas forcément les vélos, c'est que depuis les années 60, on a un territoire genevois qui est complètement apprêté pour la voiture, donc on a des surfaces dévolues à la voiture qui sont extrêmement grandes et finalement les piétons et les cyclistes n'ont que la portion congrue de l'espace pour évoluer et on se retrouve aujourd'hui avec des questions de contraintes. Je serais enchanté de dire que la route de Saint-Georges devienne complètement dévolue aux piétons et aux cyclistes, mais je ne suis pas sûr que cela ramène une majorité ni au sein de ce Conseil ni à celui du Grand Conseil.

Tout cela pour vous dire que pour nous c'est un pas qui est très important et intéressant dans le sens de la durabilité, dans le sens d'un mieux-vivre dans notre commune, de se déplacer aussi de manière décarbonée. Evidemment il y a des soucis qui devront être réglés, mais on est confiant sur le fait que cela va être fait, aussi en coordination avec le Canton et avec les techniciens communaux. On est sur un crédit d'étude et donc cela permettra aussi d'étudier toutes les possibilités qu'il y a pour assurer une voie verte qui soit intéressante et vertueuse.

M. Dérobert : j'ai été content d'entendre notre Conseillère administrative dire qu'il y avait – excusez-moi du terme – des cons partout, quel que soit le type d'usager.

On est un peu emprunté parce qu'on est très content de voir qu'on commence à faire des voies vertes pour les vélos, ce qui sépare les usagers. A contrario de ce que disait M. Petite, on n'est pas pour un seul mode de transport, mais on est pour que les modes de transport soient le moins confrontés, y compris les piétons avec les vélos. On s'est exprimé il n'y a pas longtemps dans une commission dans ce sens-là. C'est vrai qu'il est important que chacun soit en sécurité quand il veut se déplacer à Genève, qu'il soit à pied, à vélo, en trottinette ou en véhicule motorisé.

Maintenant, on ne veut pas non plus aller au détriment des autres modes de transport. On va voter plusieurs fois ce soir sur la mobilité douce, ce qui est une bonne chose, ce que le PLR soutient, mais encore une fois pas au détriment des autres modes. Donc, on sera attentif à ce qui devrait se passer en commission et j'espère que nous aurons quand même, contrairement à ce que disait Mme Vandeputte, notre mot à dire et qu'on pourra quand même peser dans les décisions sur le tracé de cette voie verte s'il devait y en avoir.

Le PLR aura une liberté de vote sur ce sujet, mais sera attentif à ce qui se passera en commission.

M. Bonfanti : il ne faudrait quand même pas faire un procès d'intention à cette voie verte et au périmètre qui est problématique. On a déjà des réseaux mixtes sur la commune, jusqu'à présent la majorité des gens qui les utilisent se comporte bien. On peut prendre le chemin des Mérinos qui a été ouvert il n'y a pas si longtemps que cela, qui est fortement utilisé du côté de Pont-Rouge, on a des vélos dans les deux sens et des piétons dans les deux sens, cela marche plutôt bien, en tout cas on n'a pas eu de retour de gens qui ont été blessés. On a la promenade Nicolas Bouvier qui est ouverte maintenant depuis un petit moment, d'autant plus que la passerelle maintenant fonctionne et permet aussi quand même une continuité entre Tivoli et la rampe de Pont-Rouge où là aussi on a des vélos qui défilent avec des piétons, je n'ai pas eu non plus de retours problématiques.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Donc, il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille en disant que cela va se passer mal, qu'il va y avoir des accidents, des morts, des enfants shootés par des vélos. Il faut prendre de la distance par rapport à ce qui a été dit.

On est conscient, au niveau du Conseil administratif, qu'il y a un périmètre où on devra être extrêmement attentif, mais il y a d'autres périmètres sur la commune où on est aussi extrêmement attentif quand il y a une mixité piétons et vélos, et d'autres types de mixité, pas seulement piétons-vélos, des fois il y a piétons-vélos et voitures quand on est sur des zones piétonnes. Là aussi on est attentif à l'aménagement qu'on réalise. On le sera d'autant plus dans ce périmètre-là, parce qu'on a bien senti que pour certaines personnes il était très important de mettre un accent particulier sur ce périmètre.

Pour refaire la philosophie de la voie verte, parce que j'ai bien compris que c'était un élément qui était important pour certains d'entre vous, j'ai participé à plusieurs séances techniques concernant la voie verte, il est vrai qu'il y a encore quelques années, c'était considéré comme des voies expresses, c'est-à-dire qu'il fallait permettre aux gens qui étaient à l'extérieur du canton de pouvoir se rendre en milieu urbain, au centre-ville, assez rapidement. Il s'avère que le Canton a quand même changé sa philosophie depuis quelque temps, parce qu'il a intégré maintenant les enjeux de ce qu'on appelle « les vélos route », on va mettre en place un aménagement « vélos route » sur le chemin des Semailles, maintenant le Canton veut mettre en place des « vélos route » qui permettent vraiment aux vélos de pouvoir rouler extrêmement rapidement, mais là il n'y aura pas de mixité, donc il y aura que des vélos, il n'y aura pas de piétons.

Donc, il a considéré que les voies vertes étaient des réseaux inter-communaux permettant tant aux piétons qu'aux vélos de pouvoir se déplacer à une vitesse quand même modérée et en étant attentif envers l'ensemble des usagers de ce tracé. Ce travail que le Canton fait depuis maintenant quelque temps, pas de nombreuses années, parce qu'on croyait il y a quelques années, que la mixité était une chose intéressante, il se rend bien compte que cela peut poser des problèmes sur certains périmètres où les chaussées sont étroites. Donc, on sera aussi attentif que le Canton par rapport à cela.

Par rapport à la suggestion de M. Haas sur le chemin du Crédo, on a discuté sur de nombreuses variantes de la voie verte dans ce périmètre, le chemin du Crédo en était une, mais le problème c'est que la moitié du chemin du Crédo appartient à l'Institut Florimont, donc ne nous appartient pas, c'est premièrement un problème de domanialité. Le deuxième problème est la largeur de la chaussée, qui n'est pas assez grande par rapport aux gabarits qui sont demandés pour les voies vertes. Le troisième élément qui rend encore plus compliqué le tracé du chemin du Crédo, c'est qu'il faut se rappeler que les livraisons à l'Institut Florimont se font par l'avenue du Petit-Lancy, donc par derrière. Et quand ils rentrent dans l'Institut Florimont, ils ressortent par le chemin du Crédo. Donc, on aurait des véhicules de livraison qui sortiraient sur le chemin du Crédo et qui seraient en conflit direct avec les piétons et les vélos qui pourraient passer par là. C'est une des raisons qui a fait ne pas passer par là et passer ailleurs.

Mme Vandeputte : je voulais juste intervenir vu que ma posture est remise en question du point de vue éthique par Mme Moyard, ce que je trouve fort dommageable et regrettable. Je souhaite préciser que c'est justement parce que je connais bien le quartier qui me fait avoir bien conscience de la vie de ce quartier, des allées et venues des enfants, et des risques que représente un tel passage.

Par ailleurs, le temps que cette voie verte se finalise, ma famille ne sera clairement plus concernée. Je peux donc bien confirmer que j'agis pour défendre les intérêts publics, ceux des habitants de ce quartier. Je n'ai pas été élue pour défendre autre chose et je vous remercie donc d'en prendre bonne note.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Mme Dia : sans surprise, la mobilité douce étant un problème qui nous tient extrêmement à cœur, malheureusement elle ne s'appelle pas la voie rose, mais on soutiendra l'entrée en matière de cette voie verte, en faisant confiance au Canton et à la commune pour que la sécurité des piétons soit assurée.

Mais je crois qu'il faut aller de l'avant, étant donné l'urgence climatique, il faut absolument qu'on lâche nos voitures, qu'on aille à pied et à vélos. Donc on soutiendra l'entrée en matière.

M. Dérobert : je voulais juste réagir sur ce que disait M. Bonfanti. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu encore de morts que ce n'est pas forcément préoccupant. Je ne vis pas quotidiennement la rampe du Pont-Rouge mais je vis quotidiennement la route de la Chapelle où il y a aussi avec des trottoirs piétons-vélos et les inquiétudes sont autant d'un côté que de l'autre.

A un moment donné, on a créé ces zones piétons-vélos à une époque qui n'est plus celle qu'on vit aujourd'hui. Aujourd'hui, on a beaucoup de vélos qui peuvent rouler à 45 km/h, qui frôlent des enfants qui sont peut-être aussi en vélos, mais qui croisent aussi des familles qui sont à pied. Ce n'est pas la même chose que quand on a commencé à penser à ces solutions-là il y a une quinzaine d'années. A l'époque, il y avait beaucoup moins de vélos électriques, si ce n'est aucun, et ils ne roulaient pas à 45 km/h. Aujourd'hui cette solution, qui n'a pas encore fait de blessé ou de mort à Lancy – et touchons du bois –, n'est plus acceptable et ce n'est plus celle qu'on doit préconiser, on doit clairement séparer les piétons des vélos. Un véhicule qui roule à 45 km/h est quasiment aussi rapide qu'un véhicule motorisé normal qui roule à 50 km/h, il fait presque autant de dégâts sur un enfant. Je sais bien que c'est la loi fédérale qui fait que les vélos 45 km/h sont du côté des vélos et non pas du côté des véhicules motorisés, mais à un moment donné ne tentons pas le diable et séparons en tout cas les vélos des piétons quand on peut le faire.

M. Bonfanti : vous avez raison, sur la route de la Chapelle, on est en train d'y travailler pour séparer les flux piétons-vélos, vu que maintenant il y a une interdiction depuis la route de St-Julien pour le tourner à droite jusqu'à la route de la Chapelle, la voirie est beaucoup plus large, on pourrait séparer les flux. On est en discussion avec le Canton pour le faire.

Ensuite, pour les questions de 45 km/h et de 25 km/h, la plupart des gens pourra vous dire qu'effectivement un vélo qui roule à 45 km/h, la logique voudrait qu'il roule sur la chaussée et non pas sur les pistes cyclables. Mais là c'est une question de loi sur la circulation routière et je pense que le travail est plus à faire au niveau fédéral qu'au niveau communal.

M. Couto : je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Dérobert concernant la cohabitation des vélos et des piétons. Moi-même je roule souvent à vélo et je constate effectivement pas mal de problèmes avec des vélos qui peuvent rouler jusqu'à 45 km/h ; cela peut poser un problème quand les piétons cohabitent avec, d'autant plus que pas mal de gens ne respectent pas bien les règles de circulation.

En plus, moi qui n'habite pas loin de l'arrivée de cette voie verte, je vois qu'elle arrive à l'une des entrées du bois de la Bâtie, après je ne vois pas la continuité, et actuellement, il est interdit de circuler dans une grande partie du bois de la Bâtie à vélo. Ce tracé est, à mon avis, aussi un peu problématique et je pense que nous devrions avoir notre mot à dire pour éventuellement corriger certaines choses.

M. Bonfanti : pour le bois de la Bâtie, on n'est pas chez nous, donc on peut difficilement changer les choses. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une passerelle qui va être réalisée entre le bois de la Bâtie et le quartier de Tivoli, permettant aux vélos et aux piétons de pouvoir passer dessus beaucoup plus facilement que maintenant. Il y a aussi des chemins qui vont être refaits

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

du côté du bois de la Bâtie, permettant justement aux vélos de pouvoir s'exprimer sur un itinéraire et pas sur l'ensemble du bois de la Bâtie, ils utiliseront cet itinéraire et pourront utiliser les futurs ascenseurs qui permettront aux gens de descendre et monter plus facilement pour rejoindre la Jonction.

Mme Monod : je vous rappelle que nous en étions à l'entrée en matière. Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter maintenant l'entrée en matière de cette étude.

L'entrée en matière est acceptée par 20 oui, 7 non, 8 abstentions.

M. Petite : j'ai cru comprendre que la proposition du Bureau était de renvoyer en Commission des travaux et des finances. Le groupe des Vertes et des Verts serait favorable à ce que la Commission aménagement soit tenue au courant de la suite du projet assez régulièrement afin qu'on puisse aussi en débattre dans cette commission. Ce n'est pas une demande de renvoi aussi à l'aménagement, mais pour qu'on soit tenu informé dans la Commission aménagement de la suite du projet.

Mme Monod : je pense que le Conseiller administratif en charge en a pris note. En effet, le Bureau propose un renvoi en Commission des travaux et des finances. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter ce renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

- c) **Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'769 (Bâtie-Cimetière-Repos) et approuvant deux cessions au domaine public communal et la constitution d'une servitude sur la parcelle 5390 de la Commune de Lancy (360-24.03)**
- =====

M. Bonfanti : tout est dans le titre, donc je vous propose de renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

- a) **Motion du groupe PDC-VL « A l'assaut des crêtes de Lancy : comment compléter les accès pour permettre au plus grand nombre d'en profiter, notamment les personnes âgées et à mobilité réduite » (M107-2024)**
- =====

La promenade Nicolas Bouvier relie le haut et le bas de Lancy, elle permet aux piétons et cyclistes de relier différents quartiers, d'accéder à de nombreux parcs publics et centres d'intérêt existant ou futur (Villa Bernasconi et parc de Genève Montagne notamment).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Une étape déterminante a enfin été franchie avec l'ouverture de la passerelle de La Visiteuse. A terme, la mise en œuvre des aménagements futurs de la stratégie cyclable de la Ville de Lancy (EM356-24.02) permettra également de pouvoir vraiment profiter de la topographie de notre commune et de la qualité d'un environnement encore préservé dans de nombreux secteurs.

Si ces aménagements vont structurer la mobilité douce à Lancy, il demeure quelques obstacles liés justement au relief et au dénivelé, c'est bien l'assaut des crêtes qui est évoqué !

Or, avec la passerelle de la Visiteuse, « un aménagement complémentaire » de Fr.640.000 TTC a été voté par ce conseil municipal pour permettre un accès aux PMR et une utilisation pour les cyclistes, soit un ascenseur vitré (EM 241-20.12).

Très récemment, la Ville de Genève a présenté un projet pour deux ascenseurs qui relieront la Jonction au bois de la Bâtie (cf TDG du 16 janvier 2024)

Ce projet doit répondre à la question suivante : comment faire transiter piétons et cyclistes et toutes les personnes à mobilité réduite entre la Jonction et le bois de la Bâtie, soit environ 40 mètres plus haut !

Avec le projet de voie verte et les enjeux stratégiques de liaison douce pour relier ce secteur à Lancy, le choix d'ascenseurs est emblématique !

Si une magnifique et sportive rampe d'escalier (146 marches) permet de relier le secteur de Pont-Rouge à la promenade Nicolas Bouvier, il faut également de bonnes jambes ou un vélo à assistance électrique pour rejoindre les Crêtes de Lancy à hauteur du parc Chuit.

Le besoin stratégique d'un nouvel ascenseur semble donc évident et la temporalité pour étudier ce nouvel équipement est intéressante.

Pour ces motifs, le conseil municipal charge le Conseil administratif :

- *D'élargir les études en cours pour identifier l'opportunité et l'emplacement d'un ascenseur pour offrir une liaison confortable à la majorité de la population.*
- *De solliciter la Ville de Genève pour étudier les synergies possibles avec le projet du bois de la Bâtie.*
- *D'initier un concours invitant la population à faire des propositions pour ce chaînon manquant.*

M. Haas : s'agissant de cette motion, je ne reviendrai pas sur les éléments factuels qui y figurent parce qu'elle est relativement bien détaillée et je pense que, à sa lecture, et dans les caucus, vous en avez compris tous les contours et les enjeux.

Ce que j'aimerais rappeler, ce sont deux-trois petites choses connexes. La première, et ce n'est pas moi qui vous le dis, mais sachez qu'un jour ou un autre, dans votre vie, vous serez tous une personne à mobilité réduite. Je cite Mme Moyard qui, dans sa Commission des travaux, le 11 janvier 2021, quand elle devait lancer le mandat de l'ascenseur, a sensibilisé tout le monde à cette problématique.

Vous dire aussi que, on n'en parle évidemment beaucoup moins que du PDCom, mais on a aussi un plan directeur des chemins pédestres et dans ce PDCom, comme on l'abrège, il y a quand même un principe qui est relevé à plusieurs endroits et qui est celui qui va plus loin que la notion de PMR, qui s'appelle l'accessibilité universelle. Cette accessibilité universelle, elle dit bien que sous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

toutes ses formes, l'aménagement devrait permettre un accès universel à tous et toutes, y compris aux plus beaux endroits de notre commune.

Du coup, pour illustrer mon propos, il y a une très belle brochure qui a été éditée en novembre 2020, le Lancéen, avec une très jolie photo d'une forte délégation du Conseil administratif et du Conseil municipal, qui cheminait sur la promenade Nicolas Bouvier, dont j'ai extrait deux citations : le titre était « *La promenade qui reliera le haut et le bas* », donc c'est assez significatif quand on va parler d'un ascenseur – Mme Moyard : « *en mettant en réseau le bois de la Bâtie, le parc Chuit et les places urbaines de Pont-Rouge et Bachet, la promenade sera le support idéal, tant pour les déplacements du quotidien que pour la balade* ». Donc on voit très bien ce qu'on attend de cet endroit. Et M. Bonfanti, lui, se réjouit en disant : « *en reliant ces différents parcs et zones urbaines entre elles, le parcours offrira des points de vue inédits* ». Moi, c'est cela qui me sensibilise, c'est que ces points de vue inédits, aujourd'hui, suivant d'où vous venez et la réduction de mobilité que vous avez, justement vous ne les avez pas.

Je sais que certains ont peut-être pensé qu'on arrivait un peu avec les graines après la tempête. Cela étant, ce qui a déclenché aussi cette motion, c'est que très récemment, et vous l'avez lu, je n'ai pas voulu le documenter plus dans la motion elle-même, on a parlé tout à l'heure - et je remercie M. Bonfanti - du bois de la Bâtie et de ses ascenseurs, il va y avoir une véritable liaison et une véritable continuité et on retrouve quelque part la globalité de la voie verte, pour permettre à tout le monde de surmonter un dénivelé de plus de 40 mètres ; je pense que ces notions rendent relativement évident d'avoir un intérêt pour la proposition de ce soir qui pour moi n'a aucune connotation politique, c'est quelque chose qui nous concerne tous, comme je l'ai appelé dans mon préambule.

C'est pour réaliser ce vœu que nous attendons un soutien à cette motion.

Dernière chose, là-dessus on sera prêt à discuter, mais tenant compte de l'expérience acquise – et ce n'est pas du tout que je focalise sur elle ce soir – mais la détermination démontrée par Mme Moyard quand il a fallu se battre pour l'ascenseur et la passerelle, on se demandait si la Commission des travaux ne serait pas la meilleure pour la réalisation d'un ascenseur dans un périmètre, à étudier évidemment, puisqu'on n'a pas la panacée.

J'aimerais rappeler un dernier détail, parce que beaucoup dans cet hémicycle n'y étaient pas, mais à l'époque, quand il y a eu le concours de la promenade des Crêtes, il y a eu 15 ou 20 projets qui ont été présentés au pavillon Sicli. Ce n'étaient pas des projets lauréats, mais il y avait déjà des projets de liaison complète de ce cheminement entre le Petit et le Grand-Lancy, qui anticipaient aussi déjà des passerelles avec le secteur du PAV, de la Jonction, on voyait des images de passerelles et d'ascenseurs. A l'époque, tant pour des questions de concours, que d'opportunités, ou de finances, cela n'avait pas été étudié, mais je crois qu'aujourd'hui, on peut peut-être se pencher sur ce chaînon manquant.

M. Bonfanti : je remercie M. Haas pour la motion qu'il a réalisé avec son groupe. Je l'ai lue, j'avoue ne pas avoir tout compris, donc je pense que ce serait bien de la renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire pour que je puisse mieux la saisir. J'avoue en toute transparence en avoir parlé avec ma collègue pour essayer de comprendre où devait passer cet ascenseur. Si je comprends bien, ce serait à la hauteur de la promenade Nicolas Bouvier, entre la passerelle qui vient d'être ouverte et les escaliers. C'est à peu près là que vous aimeriez qu'un ascenseur puisse se réaliser. J'ai compris que c'était le périmètre de travail.

Ensuite, vous avez l'avantage d'avoir des idées qui sont porteuses, et moi j'ai en tête tous les inconvénients qui vont avec. Je vais vous les citer, après on pourra en discuter en commission : le premier élément, c'est qu'un ascenseur part d'un point pour arriver à un autre ; le point d'où il partirait serait sur la crête de Lancy, cela nous appartient, ça va. Là où il va arriver, c'est un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

autre problème, parce qu'on va arriver sur les terrains du Port Franc, lesquels ne nous appartiennent pas. Le Port Franc va fortement se densifier ces prochaines années, comme vous le savez, la Ville de Genève a pour ambition de déplacer la voirie de la Ville de Genève sur ce périmètre. Donc, d'ici quelques années, on va avoir un grand nombre de véhicules qui vont encore se déplacer dans ce périmètre, tous les véhicules de voirie vont se déplacer là-bas.

Au-delà du fait qu'on n'est pas sur d'autres domanialités, on ne peut pas contraindre un privé d'avoir un ascenseur. Imaginons que le Port Franc, ou l'Etat, parce qu'en fait c'est un droit de superficie, les terrains appartiennent à l'Etat, imaginons que l'ensemble des acteurs soit d'accord de le faire, encore faudrait-il se rendre sur place pour se rendre compte qu'actuellement, sur l'ensemble du périmètre qui est en-dessous de la Crête, en grande partie, ce sont des voies ferrées. Donc on aurait un ascenseur qui arriverait sur un périmètre de voies ferrées, ce qui est relativement compliqué.

Après, à la limite, si je comprends bien, c'est peut-être à proximité immédiate de l'escalier actuel. Sur la droite, on a le tunnel, c'est impossible ; sur la gauche, on est sur du domaine privé, et ce sont les mêmes privés qui, à l'époque, n'étaient déjà pas très contents que la promenade Nicolas Bouvier se réalise, donc j'imagine que les relations sont relativement compliquées à ce niveau-là.

L'autre problème étant que quand on arrive en contre-bas des escaliers, là on a une réserve des CFF pour des accidents ferroviaires. On a tout un périmètre qui n'est pas très joli en bas de l'escalier à gauche, s'il n'est pas très joli, c'est parce qu'à tout moment un véhicule de pompier CFF doit pouvoir atteindre ce lieu pour avoir un accès direct au tunnel s'il y avait un accident.

Je veux bien renvoyer en commission et en discuter et que vous puissiez nous montrer quel est le périmètre où l'on pourrait mettre un ascenseur, mais vous conviendrez que les contraintes sont relativement fortes dans ce périmètre.

M. Haas : évidemment on y a pensé, mais la première invite, c'est justement d'étudier, y compris la suggestion de parler avec les habitants. J'aimerais préciser qu'on n'a pas un endroit fixé, c'est bien le but de cette motion. A l'époque, il y avait déjà un ascenseur qui avait été évoqué, qui partait des arrêts de transports publics en bas de la rampe Quidort, qui montait et qui arrivait à hauteur de l'espace culturel Gaimont. Là il y aurait une cohérence assez naturelle. Je ne m'y suis pas rendu, c'est bien le but de le traiter ensemble et d'avoir les idées de tout le monde. Je n'ai pas été dans le détail du foncier ou autre, mais il y avait quand même l'évidence qu'il y a quelque chose qui manque.

Je pense aussi qu'il y a des mesures intermédiaires. Je ne vais pas, ce soir, demander des comptages de piétons sur les fameux escaliers, il y en a peu, et vous imaginez bien que si vous avez des cannes ou si vous avez mal à une jambe, vous n'y allez surtout pas.

Je suis quand même allé faire des repérages à certains endroits, je sais que tout ce que vous avez énoncé existe, mais je pense qu'il y a encore de la place pour envisager des choses. C'est ce que je trouverais intéressant.

Je fais un clin d'œil, je voulais le faire dans les remarques, mais je le lis maintenant, dans le Temps d'avant-hier – et c'est M. Bonfanti qui me le suggère quand il parle de privés et du Port Franc – il y a un article qui dit que la Fondation Hans Wilsdorf se lance dans la mobilité pour agir face au climat, avec un fonds relativement important. Ce sont des gens qu'on connaît dans le coin, peut-être que si on leur parle d'un truc super intéressant et qu'ils veulent illustrer leurs propos de l'article.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

On en reparlera en commission, mais c'est juste pour dire qu'on a quand même réfléchi de manière assez large au traitement de cette motion.

Mme Monod : M. Haas, vous maintenez votre demande de renvoi en Commission des travaux ou vous accédez à la proposition de renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire ?

M. Haas : si les autres groupes veulent s'exprimer, pour moi pourvu qu'on s'approprie cette motion et qu'elle soit traitée au meilleur endroit, on n'a pas une religion toute faite là-dessus. J'ai fait ce lien avec les Travaux parce qu'on sait qui a fait l'ascenseur.

M. Dérobert : je suis pour, contre, j'ai un peu de peine à comprendre où l'on va. J'aime bien l'idée, c'est sympathique, mais c'est une idée qui n'est pas très précise. Quand j'entends M. Bonfanti qui a l'air de connaître bien mieux le sujet que moi, je me dis que cela va être très compliqué. Donc, qu'allons-nous faire ? On va traiter une motion qui n'est pas totalement finalisée et pas forcément très claire en commission, donc demander du travail à notre administration, pour ensuite la voter ou pas.

Quand je dis que je suis pour, je suis pour la renvoyer en commission mais que nous n'ayons un débat qu'avec nous-mêmes, c'est-à-dire les membres de la commission dans laquelle elle sera envoyée pour éventuellement préciser la chose, ou alors qu'il y ait directement un vote ce soir, une discussion immédiate et que l'on traite de la chose. Je vous rappelle qu'une motion, c'est demander une réponse au Conseil administratif. Quand on renvoie en commission ou qu'on demande déjà des informations et qu'on les fait travailler en commission pour accepter ensuite et après encore redemander une réponse, on les fait travailler 25 fois.

A un moment donné, prenons nos responsabilités et économisons les deniers publics, soit on l'accepte ce soir et comme cela on est clair, on demande au Conseil administratif, soit on la refuse, mais je ne vois pas l'intérêt de la renvoyer en commission, de discuter entre nous-mêmes d'une chose pas très claire pour en reparler ensuite ici au prochain Conseil municipal.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts était assez partagé sur cette motion. Cela dit, on a quand même estimé qu'il y avait des choses intéressantes. A contrario de ce que vient de dire M. Dérobert, on serait assez d'avis de la renvoyer en Commission de l'aménagement, parce que pour une question telle que celle-ci, et M. Haas a précisé qu'il n'avait pas d'idée très précise sur l'endroit auquel il faudrait faire cet ascenseur, donc, je pense qu'il faut aussi replacer cela dans le plan directeur communal, dans le plan directeur des cheminements piétonniers, etc., toutes les mesures déjà prévues par notre administration pour voir comment cela peut faire sens.

Dans ce cadre-là, je pense qu'il faut vraiment en discuter en Commission de l'aménagement, sans forcément avoir des tonnes d'éléments qui seraient données par l'administration au préalable, mais au moins pour voir effectivement si cette intention est opportune.

Nous, ce que nous avons discuté entre Vertes et Verts, c'est qu'il y a quand même un constat que l'escalier qui a été réalisé est un échec : pour les vélos il n'est pas du tout adapté, M. Haas l'a rappelé, il est assez peu emprunté. C'est vrai qu'il y a quand même un besoin de relier le haut et le bas et cela me semble mériter une discussion en Commission d'aménagement.

Mme Monod : je repose la question, est-ce que vous souhaitez que je fasse voter le renvoi en Commission des travaux, en plus de la proposition du renvoi en Commission de l'aménagement ?

M. Haas : peut-être pour avoir une vision plus large, cela rassurera M. Dérobert, parce qu'on sait qu'on peut travailler dans toutes les commissions et qu'on a assez l'habitude de ne pas

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

surcharger les services. Je lui rappellerais les deux-trois fois où il a fait des demandes qui ont aussi fait travailler les services, mais volontiers l'aménagement, Mme la Présidente.

Mme Monod : je vous propose de voter ce renvoi en Commission de l'aménagement du territoire, s'il est refusé nous entrerions dans une discussion immédiate.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

b) Résolution du groupe PDC-VL « Elargir l'offre d'activité dans le cadre de la stratégie « des rez-de-chaussée actifs » - Interpeller la poste pour définir les nouveaux besoins en lien avec le développement des nouveaux quartiers » (R108-2024)

=====

Exposé des motifs :

Le PDCom définit la stratégie d'aménagement communal pour les 10 à 15 prochaines années. Dans la préface de la version 2023, le décor est posé : le Grand-Genève est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe, ce qui influence fortement les communes urbaines. « Depuis quelques années, la Ville de Lancy connaît une croissance comparable à celle des années 60. Huit à dix-mille habitants supplémentaires sont projetés à l'horizon 2030 ».

Parmi toutes les mesures envisagées pour adapter ce développement, le concept de la stratégie des rez-de-chaussée actifs a été initié récemment. En lien d'ailleurs avec la motion intitulée « favoriser le développement du commerce de proximité et d'une économie durable à Lancy » les objectifs sont notamment d'intégrer la dynamisation de l'espace public et de diversifier l'offre pour répondre aux besoins variés de tous les publics.

Si pour un quartier comme Surville, des projets de crèches et d'ateliers d'artiste sont en cours d'élaboration, le potentiel pour des commerces et d'autres activités est énorme !

Ceci a été identifié pour de nombreux secteurs, aux Semailles, aux Marbriers, à Chapelle-Gui, et Ancien-Puits, et la place des Ormeaux.

Constats :

De manière généralisée, la Poste réduit partout en Suisse le nombre des offices de poste, mais tend à développer les agences postales installées dans des commerces.

Pour mémoire, la fermeture du bureau de poste des Ormeaux en 2013 avait conduit à une pétition de nombreux habitants du secteur, et symboliquement, une couronne mortuaire avait été déposée devant son entrée..... (cf article de la TDG du 9 septembre 2013).

Avec ce fort potentiel de développement et l'augmentation de la population, les postes de la Praille, de Lancy-Onex et des Palettes ne répondent plus aux besoins de proximité notamment.

Pour ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Interpeller La Poste pour identifier les nouveaux besoins en matière de proximité dans les nouveaux secteurs à fort développement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

M. Haas : vous avez tous lu la résolution, je pense que vous en avez compris les contours. A l'époque, on avait eu une pétition de plus de 1000 personnes du secteur du Plateau et des Ormeaux, qui avaient même mis une couronne mortuaire quand la petite poste des Ormeaux avait été fermée. Une petite agence postale a été ouverte aux Marbriers, mais aujourd'hui, avec le développement de tous les nouveaux quartiers et de l'augmentation de la population lancéenne, l'idée, quand on a eu la présentation, d'ailleurs sur la base d'une autre motion, sur les rez-de-chaussée actifs, était de se dire : est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter une petite offre supplémentaire qui serait celle d'un service public qui est la Poste, sachant que celle-ci continue de réduire les offices de poste avec souvent beaucoup d'émotion et de sensibilité, mais que par contre elle propose l'ouverture de petites agences. En étant dans une grande poste, j'ai trouvé un petit flyer qui permet à des commerçants d'avoir une présence dans les agences postales avec des petits stands où l'on peut mettre des produits bio, des produits cosmétiques, etc.

Je me disais qu'en demandant à notre délégué à la promotion économique de prendre contact avec la Poste pour voir si elle avait un intérêt ou pas à développer des agences, pas des bureaux de poste, dans des nouveaux quartiers, est-ce que cela pourrait présenter un intérêt.

M. Bonfanti : je commencerai par dire qu'on a quand même des discussions plusieurs fois par année avec la Poste, on peut dire qu'on a des contacts, je ne vais pas dire qu'ils sont bons, on a des contacts au niveau des CFF. C'est une régie fédérale qui se comporte comme une régie fédérale, donc ils décident de tout et nous donnent relativement peu d'informations sur leur politique. La politique d'implantation des offices postaux en est une, ils donnent peu d'informations et souvent nous annoncent deux semaines à l'avance la fermeture d'un office postal et cela s'arrête là. Après c'est à nous de communiquer auprès de la population et les gens viennent plutôt vers nous que vers la Poste pour dire qu'ils sont mécontents de la décision qui a été prise. Cela a été le cas pour l'office postal des Ormeaux, et cela a été le cas pour l'office postal de la place du 1^{er}-Août.

Ensuite, il y a quand même des éléments qui sont positifs au niveau de la Poste, parce qu'il y a deux ans, l'office postal de la Praille qui ouvrait exclusivement pour les commerces, a ouvert à l'ensemble de la population. Il a ouvert aussi parce qu'il y a une densification qui s'est effectuée dans le périmètre avec le quartier de Pont-Rouge.

On n'a pas d'autres éléments sur l'ouverture d'offices de poste. On en a trois sur Lancy, les communes avoisinantes en ont plutôt qu'un seul et elles espèrent qu'il ne va pas fermer. On a eu des contacts avec la Poste ces deux dernières années sur le fait qu'elle puisse installer soit un office postal, soit de mettre les box 24 heures du côté de la Chapelle ; visiblement ils ne nous ont pas écouté vu qu'il n'y a toujours rien. On a d'autres contacts avec d'autres entreprises pour les box sur le quartier de Surville, là encore faut-il qu'on puisse avancer.

Tout cela pour vous dire qu'on a des contacts avec eux, mais qu'ils sont tout sauf faciles. Le dernier contact qu'on a eu concernait le développement de l'office de poste du côté du Grand-Lancy, avec un immeuble de logements qui devait se construire. On les avait vus en Commission de l'aménagement il y a deux ans, ils s'étaient rendu compte que leur projet ne répondait plus aux lois existantes qui avaient été modifiées et devaient revenir vers nous ; cela fait un petit moment qu'on ne les voit plus vraiment.

Moi j'ai une contre-proposition à vous faire concernant votre résolution, c'est plutôt de la renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire ; cela permettra de présenter l'étude qui a été réalisée sur l'activation des rez-de-chaussée dans le quartier de Surville. Cette étude a été présentée à la population il y a quelques semaines. Cela vous permettra de comprendre dans quel sens le Conseil administratif souhaite aller en termes d'activation des rez-de-chaussée et cela permettra de faire le lien avec la Poste.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

L'autre idée est d'inviter la Poste à venir présenter sa politique, ou du moins répondre à vos questions, parce qu'il ne faut pas être naïf, on va leur écrire et ils vont gentiment nous répondre que cela ne nous regarde pas. Donc, cela me semble plus intéressant de les recevoir et là vous pourrez leur poser toutes les questions que vous souhaitez, mais plutôt à la Commission de l'aménagement, parce que c'est l'aménagement qui traite l'activation des rez-de-chaussée.

M. Haas : cette proposition me va, si en plus on peut auditionner les gens de la Poste, c'est très bien, parce que là on ne parle pas de bureaux de poste, on parle bien de ces petites agences et au vu du développement de tous les niveaux quartiers et de cette politique des rez-de-chaussée, peut-être qu'il y a des opportunités. Si on peut en discuter directement avec eux, et alors j'aurais un caprice cosmétique, si notre délégué à la promotion économique peut être présent à cette Commission de l'aménagement, c'est bingo.

Mme Monod : nous avons donc une proposition de renvoi de cette résolution en Commission de l'aménagement du territoire que je vous propose de voter maintenant.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Mise en place de la stratégie cyclable de la Ville de Lancy et réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseaux cyclables lancéen – Crédit d'investissement (Fr. 292'000.--) (356-24.02) – Rapport de la Commission des finances, séance du 28 février 2024 (M. Thierry DEROB ERT), et rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 février 2024 (M. Christian HAAS)**
- =====

M. Dérobert présente le sujet : la séance abordait la proposition d'un crédit d'investissement pour le développement des infrastructures cyclables dans la commune de Lancy. Mme Buffello introduit le sujet, soulignant que le crédit proposé doit passer en Commission des finances en raison d'un dépassement par rapport au budget et qu'il serait examiné en Commission d'aménagement du territoire le lendemain.

M. Galland, responsable de l'espace public et de la mobilité au SAT, expose que la Ville de Lancy dispose déjà d'une stratégie cyclable établie à partir d'études antérieures, en grande partie influencée par la législation fédérale. Cette stratégie est inscrite dans le plan directeur communal, mettant en avant une mise en réseau efficace des espaces traversables et la nécessité d'améliorer la signalétique pour rendre les déplacements à vélo plus intuitifs. L'objectif est d'accroître la connectivité du réseau cyclable en travaillant en collaboration avec le Canton, en vue de créer une meilleure fluidité entre les réseaux locaux et les axes cyclables principaux. De plus, la stratégie s'aligne sur les objectifs du plan climat, en cherchant à promouvoir des infrastructures favorisant le report modal vers le vélo.

La situation actuelle montre que le territoire de Lancy possède déjà un réseau cyclable développé entre 2008 et 2020, mais l'évolution des usages, notamment l'apparition de vélos plus rapides, nécessite des ajustements. Cette étude s'inspire du travail précédent en effectuant

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

un nouveau diagnostic des aménagements cyclables, à la fois en termes de quantité et de qualité. Elle vise à améliorer la signalétique et le jalonnement, en s'appuyant sur des outils innovants, tels que des totems de comptage pour collecter des données sur l'utilisation des pistes cyclables. L'objectif est de relier de manière cohérente le réseau de quartier aux axes principaux, facilitant ainsi l'utilisation intuitive du réseau cyclable pour les déplacements professionnels et de loisirs. L'étude prévoit le développement d'avant-projets ciblés pour améliorer la qualité des aménagements, en se concentrant sur les zones accidentogènes identifiées. Une carte contenant les itinéraires nouvellement aménagés ou retravaillés sera publiée pour guider les usagers. De plus, un état des lieux complet des problèmes sera réalisé, avec un focus sur les espaces partagés tels que les parcs publics, où des réglementations en cours d'élaboration seront affinées pour répondre aux besoins d'un usage mixte. Face à l'augmentation de la vitesse des vélos, en particulier des vélos électriques, et aux conflits d'usage éventuels, des fiches thématiques seront créées pour définir les actions communales à mettre en œuvre. L'étude vise à combler les lacunes actuelles en réalisant des avant-projets qui permettront d'évaluer les aménagements nécessaires pour garantir la qualité et la sécurité des déplacements.

Le SAT a lancé un appel d'offres auprès de cinq bureaux pour accompagner le projet en deux phases. Le mandataire principal sera un ingénieur en mobilité, accompagné d'un ingénieur civil et d'un architecte-paysagiste pour assurer une approche multidisciplinaire. Des études topographiques et foncières seront nécessaires, ainsi qu'un géomètre pour traiter les servitudes territoriales. Le livrable comprendra une réédition de la stratégie cyclable sous forme de PDF, avec des frais de production inclus. Le montant du crédit demandé est de Fr. 292'000.--, avec la possibilité de subventions pour les aménagements conformes au règlement du Fonds intercommunal d'équipement. M. Galland précise qu'il y a un dépassement de Fr. 42'000.— par rapport à l'investissement initial.

Des discussions ont eu lieu sur divers aspects du projet, notamment sur la nécessité de tenir compte des itinéraires cyclables les plus courts et les plus directs, sur les emplacements mixtes et sur les zones en travaux générant de l'insécurité.

En ce qui concerne le planning, le projet devrait débuter en mai pour une livraison prévue avant la fin de l'année. Une manifestation serait organisée en septembre pour recueillir les avis de la population sur les itinéraires cyclables proposés.

Un montant de Fr. 292'000.— est proposé pour ce crédit avec la possibilité de percevoir des subventions. La répartition du montant sur 12 mois a également été abordée, avec une explication sur les différentes phases du projet.

Enfin, il a été précisé que ce crédit d'investissement ne déboucherait pas directement sur un crédit de construction, mais ouvrirait la voie à des études qui pourraient conduire à de futurs investissements dans les infrastructures cyclables de la commune.

La séance s'est conclue par un vote unanime sur cette proposition de crédit d'investissement.

M. Haas présente le sujet : la parole est passée directement à M. Galland du SAT. Sa présentation rappelle que la volonté de cette stratégie cyclable est ancrée dans le plan directeur communal de Lancy. Il est également rappelé les études précédentes, notamment effectuées en 2008 et 2020 mais qui devront être mises à jour avec les nouvelles pratiques et les nouvelles orientations, notamment les enjeux liés au plan climat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

M. Galland explique ensuite divers aspects : le partenariat et le diagnostic avec d'autres communes et le Canton, la volonté d'augmenter la qualité du passage des cycles dans les espaces publics et dans les parcs ou l'amélioration de la fluidité.

L'idée est d'avoir, après les 12 mois prévus par l'étude, une concertation au niveau des services internes et de pouvoir proposer à terme un plan avec des fiches thématiques par secteur, et de parvenir à régler les conflits d'usage entre les modes de mobilité active.

Le SAT souhaiterait par ailleurs réaliser un fascicule qui illustrerait les éléments probants, ceci pour l'administration et pour la population.

Un échange suit entre une commissaire et le magistrat sur le choix du tracé de la voie verte qui, dans sa version retenue, semble poser divers problèmes, notamment le fait de traverser un quartier.

Plusieurs commissaires expriment ensuite des préoccupations liées aux aspects suivants :

- Tenant compte des études précédentes, quel sera le pourcentage des acquis qui pourra être repris dans cette nouvelle stratégie.
- Rappelant que les modes de transports doux vont encore augmenter, il faudra porter une attention particulière aux enfants, afin que des espaces cyclistes leur soient dédiés.
- La problématique de la séparation des flux et l'étude des points accidentogènes afin d'améliorer ceux-ci en priorité.
- Enfin, une question importante sur la temporalité du projet qui devrait, tenant compte des éléments déjà connus et identifiés, avancer plus vite, notamment en lien avec la sécurité et les possibilités de stationnement.

Globalement, le magistrat explique qu'il ne faut pas oublier que ces projets sont à mettre en relation avec les ressources humaines de l'administration. La commune est contrainte de caler son rythme en fonction des ressources dont elle dispose. Par contre, le critère financier n'entre pas en ligne de compte, car Lancy a les moyens de mener à bien cette stratégie.

Au vote, l'arrêté est accepté par 9 voix pour et 1 voix contre.

M. Petite : juste pour vous rappeler que le groupe des Vertes et des Verts est évidemment très favorable à la mise en place de cette stratégie pour élaborer un réseau continu et sécurisé pour les cycles. On a vu que les discussions sur la voie verte montrent aussi que c'est une nécessité. C'est aussi parce que cette stratégie est à replacer dans le plan climat, dont nous avons collectivement décidé de nous doter. Dans ce cadre, on sait très bien que de plus en plus de personnes vont se déplacer à vélo et il est donc temps de planifier et réaliser un vrai maillage cycliste, tout en assurant une coordination avec le Canton et avec les communes environnantes puisque ce réseau doit dépasser largement le territoire de notre commune.

M. Dérobert : le groupe PLR est favorable à cette étude et est favorable au développement des réseaux cyclistes à Genève et à Lancy. Cependant, il sera attentif à ce que ce ne soit pas un développement unilatéral en défaveur des autres modes de transports, qu'ils soient motorisés ou piétons.

On espère que cette étude apportera une vraie solution et qu'elle se connectera correctement avec des itinéraires qui seront rapides, parce que pour le vélo si on propose des itinéraires qui ne sont pas les plus directs possibles, ce sont des stratégies qui sont inefficaces.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

M. Haas : juste une précision au niveau de notre groupe. C'est vrai que, comme pour la voie verte, globalement on est 100% favorable et on soutiendra ce crédit. On a quand même un souci : je me suis replongé dans le PDCom pour aller dans le détail de certaines mesures ou certaines choses qui étaient déjà faites, je comprends bien qu'il y a des endroits très spécifiques où il faut des ingénieurs et autres pour se pencher dessus – je n'ai pas du tout les mêmes préoccupations que M. Dérobert – c'est vraiment sur les choses vélo, nous, nous serons plus attentifs aux propositions qui seront faites quant aux coûts et aux compléments qui seront demandés en matière d'investissement. On trouve qu'il y a déjà beaucoup de choses très bien qui ont été référencées et que même s'il y a des choses qui évoluent notamment dans le domaine du stationnement, des accrochages pour les vélos et d'un tas d'endroits où on sait déjà plus ou moins ce qu'on devrait faire, on n'aimerait pas non plus avoir des usines à gaz à certains endroits.

M. Couto : le groupe MCG se réjouit aussi de voir cette étude. Personnellement, je me déplace souvent à vélo, donc j'espère que, avec cette étude on arrivera à faire en sorte que la cohabitation piétons/vélos dans les cas où l'on met les deux au même niveau, se fasse de la meilleure manière.

Même si je roule quasiment tout le temps à vélo, que ce ne soit pas en défaveur de tout autre moyen de transport, pour que chacun puisse être libre de choisir. Il ne faut pas penser qu'au vélo, même si je pense que c'est un moyen qui est pratique et bon pour la santé.

M. Bonfanti : il ne faut pas être trop naïf non plus. Actuellement, 70% de la voirie est utilisé par les voitures, les TIM, les transports individuels motorisés. Si à un moment donné on veut permettre un transfert modal, il va falloir qu'on privilégie un mode de circulation par rapport à un autre. Ce mode se concrétise à travers une stratégie qui vous est présentée. Donc de dire que vous êtes pour le vélo, mais qu'en même temps vous ne voulez pas que cela défavorise les autres modes de circulation, cela va être un peu compliqué.

Oui, on va privilégier les vélos et oui cela va peut-être avoir un impact sur les transports individuels motorisés, parce qu'actuellement c'est le mode qui occupe le plus de place et qui empiète le plus sur la voirie. A un moment donné, comme cela a été dit lors d'autres débats, on va arrêter de faire passer les vélos et les piétons au même endroit et on va essayer de trouver des solutions qui permettent aussi aux vélos d'avoir leur juste place et s'il faut le prendre sur la voirie, on le prendra sur la voirie.

Donc effectivement, cela va potentiellement avoir un impact sur les TIM, je ne vais pas vous mentir, parce qu'avoir l'illusion qu'on va pouvoir contenter tout le monde, cela ne va pas être possible.

M. Couto : je comprends bien que cela va impacter le trafic automobile, mais on ne peut pas radier le trafic automobile au complet. Imaginez les sociétés qui doivent intervenir, qui doivent venir avec des outils, certains pourront peut-être rentrer dans un vélo-cargo, mais pas tout. Il faut quand même qu'il y ait une marge pour le trafic automobile pour qu'elles puissent aussi circuler.

M. Bonfanti : l'objectif est de s'intégrer sur la stratégie présentée par le Canton il n'y a pas si longtemps et qui privilégie les transports professionnels sur le transport individuel. Cela va même plutôt aider les véhicules professionnels parce qu'il y aura moins de personnes qui se déplacent pour faire 1 km avec leur voiture. A ces gens, on va gentiment leur dire que des fois ils peuvent quand même emprunter les transports publics ou utiliser la mobilité active – on ne dit plus mobilité douce maintenant mais mobilité active ; cela permettra donc de fluidifier le trafic et je pense que les gens qui se déplacent en véhicule professionnel seront contents de cela parce qu'il y aura une meilleure fluidité, vu qu'il y aura moins de TIM sur le réseau.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

Vu le PDCOM approuvé par le Conseil municipal au mois de juin 2023 ;

Vu la nécessité de mettre à jour le réseau cyclable de la Ville de Lancy ;

Vu l'émergence de nouveaux modes de mobilité douce, tels que trottinettes, vélos-cargos, et autres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 28 février 2024 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 février 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 292'000.-- destiné à la mise en place de la stratégie cyclable de la ville de Lancy et réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancéen ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7900.52900, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7900.14290 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'achèvement du schéma cyclable complet, estimé à 2025, sous la rubrique 7900.33209 ;*

L'arrêté 356-24.02 est accepté par 30 oui, 2 non, 3 abstentions.

b) Résolution « Un parc au nom d'une bienfaitrice » (R099-2023) - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 février 2024 (M. Christian HAAS)

=====

M. Haas présente le sujet : c'est l'auteur de la résolution, M. Dérobert, qui fait d'abord un bref rappel de l'intention de son projet. C'est grâce à une donation de Mme Berthe Bonna-Rapin, personnalité relativement méconnue, que 10 immeubles sur 18 ont été construits dans le quartier de La Chapelle.

Conscient qu'il semble peu probable de pouvoir renommer le parc concerné, il est néanmoins satisfait de voir ce sujet traité en commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

En confirmation de ce qu'il avait déjà explicité en séance du Conseil municipal, M. Bonfanti rappelle que c'est bien l'Hospice général qui est propriétaire du terrain et qu'il y a peu de doute sur le fait qu'il entre en matière sur une nouvelle dénomination.

Le Magistrat poursuit en rappelant la problématique récurrente des dénominations de lieux ou de rues, qui est une compétence de la commission de la nomenclature qui est régie par des règles bien précises.

Des discussions sont en cours entre le Canton et les communes, qui ont demandé un avis de droit, afin qu'un transfert de compétence puisse intervenir.

Mme Canelli, collaboratrice du SAT, résume une présentation qu'elle avait préparée, précisant que si les règlements cantonaux sont bien en vigueur pour les artères et les places, les équipements sportifs et culturels peuvent être de compétence communale.

Interpellé, M. Dérobert confirme le maintien de la résolution dans la perspective du prochain Conseil municipal.

Au vote, la résolution est refusée par 0 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions.

M. Dérobert : j'aimerais saluer la prestation de mon préopinant, je ne pourrais pas dire mieux que ce qu'il a dit dans son rapport. Je vous remercie d'avoir abordé dans cette commission le sujet des dénominations de lieux. J'ai bien compris ce que notre Conseiller administratif nous a dit concernant une probabilité quasiment nulle de pouvoir renommer ce parc. Je vous remercie d'avoir traité le sujet, je comprends tout à fait qu'on n'aille pas plus loin sur ce sujet.

Le groupe PLR s'abstiendra, on ne va quand même pas voter contre quelque chose qu'on a proposé, mais dans le principe je ne vous tiendrai pas rigueur de ne pas nous suivre.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous invite à voter cette résolution maintenant.

Par ces motifs, le Conseil municipal

- 1. Demande au Conseil administratif de faire les démarches nécessaires vis-à-vis du Conseil d'Etat afin de changer le nom du parc de la Chapelle pour le renommer Parc Berthe BONNA-Rapin en mémoire de cette femme bienfaitrice.*

La résolution R099-2023 est refusée par 22 non, 0 oui, 13 abstentions.

- c) **Motion « Pour des rues dégoudronnées et plus vertes grâce aux pavés herbeux » (M102-2024) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 février 2024 (M. Christian HAAS)**

=====

M. Haas présente le sujet : c'est M. Galland du SAT qui fait une présentation complète établie en concertation officielle avec l'Office cantonal des transports pour connaître les aspects juridiques de l'installation de ces pavés herbeux sur les voies de circulation.

La réponse a été claire : aucun texte légal n'autorise ce type de revêtement sur une chaussée roulante, ni dans une zone de rencontre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Cela étant, la volonté de réduire les îlots de chaleur et une gestion des eaux plus raisonnée avec ce type de revêtement est louable sur des lieux comme des places de stationnement par exemple. Les questions liées au bruit et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été également étudiées. Enfin, les questions liées à la maintenance et à l'entretien de zones équipées de pavés herbeux sont également expliquées.

Les représentants de l'administration rappellent également la volonté de la Ville de Lancy de promouvoir l'utilisation de revêtements qui peuvent accueillir de la végétation.

Un commissaire fait référence au plan climat et au plan directeur communal et souligne que si le cadre légal fait défaut pour ces pavés, la volonté communale de rendre les sols plus perméables est bien présente.

Mme Vandeputte, autrice de la motion, remercie le SAT pour les recherches effectuées, et tenant compte du volet légal, propose d'amender la motion pour soutenir l'action menée par la commune, avec ce libellé : « inviter la commune à étudier la faisabilité d'installer d'autres types de revêtements semi-perméables ou perméables ».

Un bref débat suit qui conduit au vote sur l'amendement, qui est refusé par 5 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

La motion est ensuite votée et refusée par 7 voix contre, 2 voix pour et une abstention.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts ne votera pas cette motion, bien qu'on ait dit lors de la dernière séance du Conseil et également pendant la commission que la thématique est de première importance. Comme l'a bien expliqué M. Haas dans son rapport, l'administration nous a clairement montré que cette solution du pavé herbeux n'était pas la solution pour répondre à cette problématique encore une fois fondamentale des îlots de chaleur et de la perméabilité des sols, principalement pour des raisons légales.

C'est la raison pour laquelle on votera contre cette motion.

M. Dérobert : une fois n'est pas coutume, je serai totalement d'accord avec M. Petite. On a abordé un sujet intéressant, on a eu des réponses qui l'étaient encore plus sur une problématique qui ne se résout pas par cette motion, mais qui subsiste quand même. On est content d'avoir eu toutes ces réponses, mais on ne soutiendra pas la motion parce qu'en effet elle ne répond pas réellement à notre besoin.

Mme Monod : si plus personne ne demande la parole, je vous propose de passer au vote de cette motion.

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- 1. À étudier la faisabilité d'installer du revêtement de type « pavé herbeux » sur les zones les moins fréquentées et les moins rapides de la commune ;*
- 2. Selon ce résultat, à faire un essai sur un espace à délimiter ;*
- 3. Sur la base de l'essai et de recherches poussées, à faire un estimatif financier sur les coûts que génèrent ces installations au fur et à mesure des nécessités sur le long terme par rapport aux coûts générés par le revêtement bitumeux, incluant les coûts de réparation ;*
- 4. À présenter les résultats de l'étude de faisabilité et de l'estimatif financier à la Commission de l'aménagement ou au Conseil municipal pour une approbation sur les suites à donner ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

5. *Selon l'approbation et la délimitation donnée à ce projet, à installer ce genre de revêtement lors de travaux de réfection des routes pour les voies concernées ;*
6. *À faire un bilan régulier des installations, du recouvrement et des retours des usagers.*

La motion M102-2024 est refusée par 26 non, 6 oui, 3 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 7 FEVRIER 2024 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Diagnostic local de sécurité**

=====

L'objectif du jour est de faire un retour sur le diagnostic local de sécurité (DLS) (présenté l'année dernière) qui est effectué tous les trois ans par le Canton, (avec des critères fixes pour toutes les communes participantes) : la vérification de l'évolution du sentiment d'insécurité de la population (par rapport aux mesures mises en place) y est importante.

L'objectif du jour est également de présenter le DLS, puis le Contrat Local de Sécurité (CLS), afin d'expliquer les mesures actuellement mises en place avec le Canton et les futures mesures.

- **Bilan général du DLS 2023 :**

Cantonalement, une baisse de la criminalité a été constatée depuis une dizaine d'année ainsi qu'à Lancy, qui progresse dans la lutte contre la criminalité avec des meilleurs chiffres, une baisse de la consommation de stupéfiants (-10 % sur 3 ans), ainsi qu'avec la diminution des violences verbales et bagarres (-13 % sur 3 ans).

Il y a quatre axes prioritaires (quatre recommandations) : l'application des recommandations au niveau cantonal (lutter contre les agressions et les violences, la délinquance juvénile, l'usage incivil des engins de mobilité douce et le harcèlement), le déploiement des opérations de police cantonale et municipale tout en assurant une présence de la PM (lutte contre la drogue, etc.), lutter contre les agressions physiques et la délinquance juvénile (ce qui rejoint les objectifs prioritaires du CLS de Lancy) et, enfin, l'augmentation de la présence policière au niveau municipal sur le terrain (patrouilles pédestres).

- **Actions de la police municipale**

Précisons que la petite et moyenne criminalité (la différence est définie en termes d'amendes) est en chute de 29% à Lancy (ne relevant pas du délit comme les infractions contraventionnelles: dégâts au niveau du mobilier urbain, vandalisme, crachats, salissures, nuisances sonores).

Les statistiques (issues des mains courantes et des dépôts de plaintes recueillis) et données sont obtenues par sondages (ressenti des habitants, 680 résidents ont été interrogés) et permettent de définir où de prochaines actions devront être mises en place.

Précisons aussi que le "Lancy urbain" est plus densément peuplé (secteurs la Caroline, Square Clair- Matin, à l'avenue Louis-Bertrand, à Tivoli Surville, aux Semailles, aux Palettes, au Bachet et à Lancy La-Chapelle) par rapport à "Lancy non-urbain" (Saint-Georges, la Vendée, la Praille,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Pont-Rouge, Grand-Lancy-mairie, Grand-Lancy-piscine, Eugène-Lance, les Verjus, les Mouilles-Belair).

Concernant la délinquance juvénile : 16,8% des résidents lancéens souhaitent que la prévention et la répression soient axées sur cette thématique car celle-ci a augmenté (et est liée à l'intégrité sexuelle et corporelle). Pour ce faire, un programme adapté (la violence, le brigandage et les actes sexuels) permettra de cibler des groupes d'auteurs et de victimes à risques et des actions devront être menées au niveau local (en partenariat avec le SASL et la PM). Les enjeux autour de la protection de la jeunesse sont donc sérieux.

Concernant le harcèlement de rue : une application ("Genève en Poche") a été lancée pour Lancy fin novembre 2023 (aucun cas pour le moment). La tranche de 15-24 ans (env. 76% des jeunes) est la plus concernée, suivie par les 25-34 ans. Cette lutte est importante et Lancy a signé une convention avec la Ville de Genève, notamment pour rendre l'espace public plus sûr pour les jeunes femmes et améliorer leur cadre de vie. Deux volontaires ont été formés afin d'aider les victimes. Les chiffres du harcèlement de rue n'incluent pas les violences conjugales.

La prévention des accidents et lutte contre les incivilités liées à la mobilité douce concerne les vélos, trottinettes et autres engins circulant sur le trottoir, au grand dam des seniors (73%), qui ne se sentent pas en sécurité sur ceux-ci. Les mêmes problèmes ont été signalés dans notre canton. La prévention des risques liés à la mobilité douce sera accentuée et les opérations de sensibilisation et de contrôle seront augmentées. Rappelons que les scooters n'ont pas le droit de circuler sur les trottoirs.

Drogues : Lancy a enregistré un recul des ventes, surtout dans les zones urbaines, et les habitants se sentent davantage en sécurité. L'objectif reste le maintien des opérations de police cantonale afin de lutter contre les scènes de drogue (notamment dans le "Lancy urbain"), et d'assurer une présence de police municipale dans la rue, pour casser les réseaux. Précisions que le terme "Drogue" englobe les deux catégories (dures et douces) et qu'à Lancy, il est essentiellement question de marijuana (consommation en diminution et non pas de deal) en public, même s'il existe un trafic de drogues plus dures, et pas encore touchée par le phénomène mondial de la nouvelle drogue "zombie", (présente dans le canton). Le commerce et le deal relève de la compétence de la police cantonale. La police municipale peut intervenir en appui, mais ne participe pas aux opérations ciblées sur la revente. Elle intervient uniquement sur la consommation. L'âge des consommateurs se situe généralement entre le 16-24 ans.

Précisons que le réaménagement du parc Bertrand (trafics de drogue auparavant) a grandement contribué à la quasi-éradication de cette problématique.

Les agressions physiques et la violence sont en baisse sur les 12 dernières années. Une des thématiques prioritaires pour les résidents du "Lancy urbain" est la lutte contre les agressions physiques et la violence, ainsi que sur les incivilités et la délinquance de rue. L'effort doit être encore poursuivi pour faire baisser cette problématique (une des thématiques prioritaires), notamment chez les plus jeunes (15-24 ans). Plus de présence policière municipale est souhaitée par les Lancéens dans certains quartiers.

Patrouilles pédestres : plus de présence policière municipale est aussi souhaitée par la population sur le terrain, notamment à travers des patrouilles pédestres (en particulier dans l'espace le plus urbanisé de la commune). Les patrouilles en vélo sont en complémentarité (interventions potentielles, adaptation des missions pour être plus proactifs). Les patrouilles mixtes facilitent l'orientation de la police concernant les besoins de la population.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Enfin, certains chiffres ont permis d'alerter sur certains axes (prioritaires) où la prévention ne suffira plus et pour lesquels il sera indispensable de passer à la répression.

b) Divers

=====

Passages-piétons et infrastructures :

Au rond-point Curé-Baud/Palettes, en face du pavillon, aucune barrière ne signale un danger potentiel notamment lors de la sortie des élèves d'En-Sauvy. De plus, les trottoirs sont peu larges. Enfin, les patrouilleuses ne sont pas toujours présentes

L'association Lancyclopède a été rencontrée, et la question de l'aménagement du tram, des pistes cyclables, des trottoirs et des passages piétons a été abordée. La police les a mis en relation avec le service d'aménagement du territoire et le Conseiller administratif car certains aménagements ne sont pas encore complètement terminés, même si rien ne peut être fait concernant l'aménagement des voies ferroviaires, mais il est toujours possible de mettre en place des affichages et des panneaux.

La commune est très réceptive à cette problématique.

Bien que le Canton ait prévu de rajouter deux passages-piétons sur la route de Base, (au niveau de deux zones dangereuses), il est revenu en arrière pour n'en installer qu'un (pour une question de fluidité du trafic automobile). Lancy entend bien continuer à négocier pour obtenir ce deuxième passage-piétons.

La problématique des passages-piétons a également été soulevée pour la zone en face du terrain d'aventure et de l'école, qui relève donc du Canton.

Il est précisé que plusieurs endroits sont concernés. Un passage en face du terrain de tennis serait une bonne option. Ces barrières (comme existantes à la maison de quartier Sous l'Etoile) doivent être ajoutées dans quatre autres lieux, côté route et côté parc. Un passage-piétons pourrait être ajouté plus loin, avec un panneau de signalement, ainsi que des barrières à la sortie du chemin des Voirets et au niveau du rond-point Curé-Baud et des Palettes. La patrouilleuse souhaiterait aussi que ces mesures soient prises pour anticiper un éventuel accident.

Concernant les barrières, il n'y en a actuellement pas de nouvelles (quant aux équipements finaux).

Au niveau des Palettes, la partie équipement ne sera pas finalisée avant fin juin. Lancy espère avoir la finalisation de la partie éclairage et sécurité au plus tôt.

Compagnie 35 :

La Présidente annonce que le 19 janvier, la compagnie 35 a adressé son rapport annuel. Elle trouve dommage que la Commission de la sécurité n'en ait pas connaissance, des éléments étant très importants afin de se rendre compte de leurs actions.

Exercices des pompiers :

Madame la Maire informe que les pompiers effectuent régulièrement des exercices le samedi. Les prochaines dates seront communiquées à la commission pour ceux qui souhaiteraient s'y rendre.

En 2024, un important exercice sera organisé (comme celui qui avait eu lieu au stade de Genève), ce qui permettra une pratique en réel du GSL et des "Gestes qui sauvent".

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Contrat Local de Sécurité (le CLS est le contrat liant la police municipale avec le canton de Genève en termes de forces policières)

Déploiement des patrouilles en fonction des recommandations (citées précédemment) :
Rétrospective de l'année 2023 :

- présence policière sous forme de patrouilles pédestres : 16 patrouilles en collaboration avec la police cantonale dans les quartiers sensibles (en mettant principalement l'accent sur les Palettes et le square Clair-Matin)
- infractions : 4 contrôles routiers en commun sur les grands axes de la commune
- et 9 contrôles radar sur la commune.

Au total, 51 amendes d'ordre ont été délivrées, ainsi que 15 rapports de contraventions. Le partenariat et collaboration "inter-Polices" se déroule bien.

Le futur CLS (en comptant Plan-les-Ouates et Carouge) sera redéfini au mois de mai : l'objectif étant de prévoir dans le mois une à deux patrouilles CLS, un contrôle LCR, trois patrouilles pédestres, quasiment un contrôle radar (à part l'été). Plusieurs actions seront mises en place chaque mois.

L'avantage de cette collaboration est de pouvoir allier connaissance du terrain et compétences (la Municipale et la Cantonale n'ayant pas les mêmes compétences et charges) et ce, afin de pouvoir mener une action conjointe.

Concernant certains quartiers sensibles, il y a une large amélioration depuis 2020 et la police municipale collabore beaucoup avec le service des affaires sociales et les TSHM. Précisons que fin janvier, lors de la dernière séance avec la police cantonale, aucune main courante n'avait été enregistrée du côté des Palette (grâce au CLS et à une très forte présence).

Par ailleurs, du côté de l'Espace Palettes (une partie de la délinquance ayant traversé du côté) un gros travail d'accompagnement et de surveillance doit être entrepris.

Concernant les opérations de contrôles routiers, leur fonctionnement repose sur la présence de 6 à 8 agents sur site (selon les possibilités des ressources et des aménagements horaires).

Rappelons qu'il est nécessaire d'assurer une présence policière aux abords des écoles, avec les patrouilles scolaires (en plus des effectifs détachés pour ces contrôles).

Précisons que, lorsque deux postes sont ouverts, l'un des personnes recrutées le sera parmi les personnes formées (donc déjà en poste au sein d'une autre commune) et qu'un autre sera envoyé à l'école de formation (qui commence en novembre : il faut donc toujours avoir une année d'avance en termes de projections d'engagement). De plus, recruter des personnes issues de différents horizons apportera une plus-value à la commune, tels que les îlotières et îlotiers.

Actions à venir pour la CLS 2024 :

À la suite des recommandations émises, la visibilité policière sera accentuée contre les incivilités, la délinquance juvénile et la consommation de produits stupéfiants.

Des contrôles en lien avec l'ACR seront mis en place sur les trottoirs, notamment vis-à-vis des trottinettes.

Les contrôles radar aux endroits risqués et le harcèlement de rue "nouveau" pour la commune et pour la police municipale seront des axes importants de déploiement de force policières (selon le retour des statistiques en lien avec le ressenti de la population).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Mesures déployées : au niveau de l'organisation, il y aura un sergent au pôle opérationnel (planning, etc.) et des collègues "vérificateurs" (procédures, etc.). Il existe aussi un axe pour les procédures administratives avec deux pôles, (un dans l'organisationnel et l'autre dans l'administratif), afin d'avoir un suivi et un traitement des procédures pénales.

L'axe "Cycles" : La Mairie annonce qu'elle s'est engagée le 28 avril sur le Tour de Romandie et qu'un village sera créé à Lancy, avec diverses activités. Une journée portant sur l'utilisation des vélos sera organisée et la police interviendra auparavant dans les classes de primaire afin de créer des ateliers sur l'approche de la LCR (codifié pour les enfants), un atelier pratique (avec un parcours qui mobilisera un grand nombre d'effectifs).

Le dimanche 28, un parcours sera destiné à tout le monde avec un concours pour les enfants (un vélo sera à gagner). Un atelier vélo sera ouvert, où tout le monde pourra faire réparer son vélo.

Ainsi, la Mairie essaie de joindre information et prévention, en collaboration avec les directeurs d'écoles (enchantés par cette mesure didactique), et cette bonne transversalité est bénéfique entre les partenaires.

Précisons que les vélos et les trottinettes sont surtout utilisés par les élèves du Cycle plus qu'en primaire.

Îlotiers : des îlotiers référents ont été créés (par rapport à la sectorisation de la commune), proches des associations, des patrouilles scolaires et des habitants et leur rôle est de suivre au mieux les doléances ciblées, des chefs de groupes gèreront les deux plus gros secteurs (Grand-Lancy et Petit-Lancy).

Les îlotiers rapporteront les nouveaux phénomènes (rassemblements de jeunes, incivilités, dégâts sur le mobilier urbain, etc.) et travailleront avec la brigade du stationnement (réorganisée surtout au niveau administratif et avec d'autres tâches et actions que la verbalisation). L'idée derrière les mini-secteurs est de rassembler tous les acteurs de la sécurité, notamment pour gérer les "nouveaux phénomènes" et également la circulation routière et le stationnement.

Un secteur sera toujours occupé par les mêmes personnes afin de créer des liens (développement du réseau, connaissance du secteur, etc.) : ils seront les yeux de la sécurité. Les directeurs d'écoles ont été approchés, afin de pouvoir développer un réel partenariat. Madame la Maire s'est entretenue avec les directeurs lors d'une séance fin janvier pour leur expliquer l'organisation et chaque îlotier passera les voir.

Comme dans les écoles primaires, la police travaille sur la prévention et pourra suivre les enfants en difficulté. Les directeurs (et le DIP) lui ont donné l'accès en classe afin que la police municipale y présente son métier ainsi que son rôle. En février, l'îlotier et la patrouilleuse leur seront également présentés.

La collaboration se fait aussi avec les Cycles et les Collèges même si aucune autorisation (d'accès) n'a été donnée pour les APM : le Cycle (et post-obligatoire) étant géré par la police cantonale.

Précisons que la brigade des mineurs existe aussi pour les jeunes à partir de 10 ans.

Grâce au pôle Communication & Evènements, une campagne a été menée sur différents réseaux par la police (notamment par des messages préventifs) et ce, afin d'être encore plus actifs au niveau de la visibilité et de la diffusion (pour atteindre les Seniors et les plus jeunes) ainsi que les informations sur les actions et résultats effectués (six mois de futures campagnes planifiées).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Durant les vacances, la police a pu effectuer une communication sur les cambriolages. Concernant l'organisation de la police municipale, deux agents s'occupent des thématiques de harcèlement de rue. Les autres thématiques sont celles des Seniors (dont la demande de suivi est plus marquée) et celle des écoles (avec la prévention au sein des classes et des patrouilles scolaires).

Précisons qu'à partir de fin février, la police mettra en place le programme FRANIC (système informatique des amendes d'ordre), une application se trouvant sur leur téléphone (scannage informatique des données) qui allègera leur partie administrative. Une nouvelle manière de faire notamment pour mieux cadrer leur secteur et mieux quadriller la commune.

Plan-les-Ouates a été la commune pilote et Lancy sera la deuxième commune à bénéficier de ce programme.

**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 27 FEVRIER 2024 – RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****Divers**

=====

- Le Service présente la campagne sur la mode durable. Deux projections de film sont annoncées en mars 2024 dans le cadre de deux festivals de cinéma (FIFDH et Festival du film vert). Des ateliers sont également organisés avec les maisons de quartier. L'événement est annoncé dans le Lancéen, sur le site Internet et via des cartes postales.
- L'administration présente la stratégie interne de la mobilité quant au renouvellement du parc de véhicules et des usages qui y sont faits. Ils visent la mutualisation et l'optimisation. Des critères aident à définir si le véhicule permet toujours de travailler dans de bonnes conditions, s'il y a un besoin d'ajustement et quels sont les coûts générés. Ces analyses seront structurées dans le cadre de la stratégie climat quant au fonctionnement interne lié aux remplacements de véhicules.

Ils ont cependant déjà établi un tableau de bord de suivi qui détaille le nombre de véhicules, leur âge, etc. pour anticiper la mutation visée. Cela explique pourquoi il n'est pas envisagé de budgéter aujourd'hui les prochains besoins.

Dans ce contexte, un des véhicules qui arrive en bout de course est présenté. Il fonctionne au gaz, date de 2008 et son moteur ne fonctionne plus. Les réparations représentent un coût trop élevé pour ce qu'il en resterait. Fr. 97'000.-- vont par conséquent être nécessaires pour le remplacer par un véhicule électrique. Il est souligné la possibilité de remettre en forme les batteries de ce genre de véhicule utilitaire. La régénération peut atteindre approximativement 70% de la batterie par rapport à sa capacité initiale. Vu certaines croyances en la matière, il a semblé utile de faire cette précision.

Aucune question n'est posée sur ce sujet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024**11) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 28 FEVRIER 2024 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

Divers

=====

Un commissaire clarifie une confusion concernant la date de la séance annonçant que l'audition des pétitionnaires se déroulerait dans le cadre de la Commission des sports à 18h30, suivie d'une séance conjointe avec la Commission des finances à 19h00.

Mme Gachet confirme qu'une introduction de ce projet sera faite à la Commission des sports, suivie des propositions du Conseil administratif. Au niveau des sports, le Conseil administratif s'est engagé à présenter des aspects, tels que la rentabilité et la responsabilité de la gestion de la buvette, qui seront discutés conjointement avec la Commission des finances. Des modèles alternatifs de répartition et de programme seront également présentés pour examen et pourraient faire l'objet d'un vote.

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF**12) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M059A-2022 « POUR LA MISE EN
PLACE D'UN PLAN DE MOBILITE SCOLAIRE A LANCY »**

PRÉAMBULE

Par la motion du 26 janvier 2023, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier les opportunités et les coûts de la mise en œuvre de plans de mobilité scolaire (PMS) à Lancy, en tenant compte des mesures existantes.

La mobilité scolaire : un enjeu qui demande une réponse par la Ville de Lancy

Le Conseil administratif reconnaît la nécessité de promouvoir et sécuriser les trajets scolaires pour les élèves lancéens à la fois pour des raisons de sécurité mais également pour des raisons de santé, de qualité de vie et pour la protection du climat.

Bases légales, documents de référence et responsabilités des pouvoirs publics

La Constitution fédérale (art. 19 et 62), garantit le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Selon la jurisprudence et la doctrine, les enfants et les jeunes disposent donc d'un droit constitutionnel à un trajet scolaire acceptable qui leur permette de se rendre à l'école. L'acceptabilité doit être étudiée en fonction des cas d'espèces et dépend notamment des caractéristiques de l'élève ainsi que de la nature (ex: distance, la dénivellation ou la topographie) et de la dangerosité du chemin. La loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR; art. 2 en relation avec l'art. 6) et la loi fédérale sur la circulation routière (LCR; art. 6a) prévoit que les cantons et les communes ont la responsabilité de rendre les chemins et les routes accessibles avec le moins de danger possible¹.

¹ Degener S., Marthaler K., Schürch B., Studer S., Uhr A. Trajets scolaires: guide de planification de la mobilité scolaire. Berne : Bureau de prévention des accidents BPA; 2022. Documentation technique 2.365

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

À Genève, le plan d'action cantonal de la mobilité douce 2015-2018 comporte une fiche de mesures spécifiques aux trajets de l'école. Il précise que l'Etat de Genève soutient et encourage la mise en place de plan de mobilité scolaire dans les établissements scolaires. Le plan d'action cantonal de la mobilité douce 2019-2023 ne fait pas de référence explicite aux plans de mobilité scolaire, mais il prévoit comme action la promotion de la mobilité douce auprès des élèves du DIP. Il a également pour objectif la mise en service de cinq nouvelles lignes Pédibus, démontrant ainsi une volonté continue de promouvoir la mobilité douce auprès des enfants sur le chemin de l'école et en général. Le plan d'action cantonal de la mobilité douce 2019-2023 rappelle que les communes sont tenues d'aménager et d'entretenir leur domaine public afin de garantir la sécurité et le confort de tous les utilisateurs, y compris ceux privilégiant la mobilité douce. Il incombe donc aux communes de planifier et de financer les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins et d'assurer l'entretien des aménagements déjà en place. Les communes partagent ainsi avec le Canton la responsabilité de répondre à la loi sur la mobilité douce (H 1 80 – LMD) en sécurisant de manière adéquate leur réseau pour les modes doux².

À Lancy, le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) 2020 vise à encourager la mobilité douce à l'échelle communale. Il s'intéresse à certains déplacements spécifiques, notamment les déplacements inter-quartiers, et à ceux qui permettent l'accès aux équipements publics répartis sur le territoire lancéen. En effet, le PDCP vise, entre autres, à connecter les équipements communaux entre eux tout en favorisant la mobilité piétonne entre les zones d'habitat et ces équipements. Dans cette optique, une démarche de concertation a été mise en place avec trois groupes d'utilisateurs qui parcourent quotidiennement la commune dont une classe de l'école En Sauvvy. Cette initiative a permis de relever certaines problématiques liées à l'accessibilité à l'école, soulignant ainsi l'importance d'améliorer et sécuriser les itinéraires de mobilité douce.

Contexte

Sécurité

En Suisse, le rapport Sinus [2022](#) du Bureau de prévention des accidents (BPA), a recensé 184 accidents graves, dont deux mortels, chez les enfants âgés de 0 à 14 ans en 2021. Un peu moins de la moitié des enfants grièvement blessés étaient à pied et quelque 29 % se déplaçaient sur un vélo classique. La moitié de ces accidents graves impliquant des vélos classiques et un tiers de ceux qui touchent les enfants à pied surviennent sur le trajet scolaire³.

Climat, environnement et santé

Par ailleurs, le trafic motorisé lié à la dépose des enfants par leurs parents contribue à l'augmentation des émissions de CO₂ et autres polluants atmosphériques entraînant des conséquences directes sur la santé, l'environnement ainsi que sur le climat. En effet, selon le plan climat cantonal, 26% des émissions de CO₂ sont dues à la mobilité terrestre. Dans cette optique, le plan climat cantonale prévoit des mesures qui visent à réduire de 40% d'ici 2030 les déplacements en trafic individuel motorisé⁴.

La Ville de Lancy a également identifié la mobilité comme l'une des thématiques de son plan climat communal, validé par le Conseil administratif le 12 décembre 2023. Ce dernier prévoit des mesures et des objectifs à atteindre liés à la mobilité, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la fois sur le territoire communal et au sein de l'administration. Parmi les

² Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, Etat de Genève, 2021.

³ Hertach P, Achermann Stürmer Y, Allenbach R, Huwiler K, Niemann S, Uhr A. Sinus 2022. Niveau de sécurité et accidents dans la circulation routière en 2021. Berne : BPA, Bureau de prévention des accidents; 2022. DOI 10.13100/BPA.2.469.02.2022

⁴ PLAN CLIMAT CANTONAL 2030 – 2 e génération. République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Service cantonal du développement durable (SCDD); 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

mesures liées à la mobilité, le plan climat de la Ville de Lancy prévoit de développer la mobilité piétonne et cyclables. Cela implique notamment l'extension et l'amélioration du réseau piétons et cyclables, ainsi que la mise en œuvre d'actions de communication afin d'encourager le report modal vers des modes de déplacements durables.

Qualité de vie

Les trajets pour se rendre à l'école sont des moments et des espaces de rencontres, de découvertes, de jeux, de socialisation et d'autonomie des enfants. Améliorer l'aménagement des cheminements permet aux usagers de se les approprier et d'initier diverses activités⁵.

Une démarche adoptée par plusieurs communes

Plusieurs communes genevoises, dont Vernier, Collonge-Bellerive, Genève, Genthod, Meyrin, ont adopté un PMS ainsi que des communes du Canton de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Neuchâtel.

A l'aide d'une démarche participative réalisée dans le cadre de leur PMS, ces communes ont pu acquérir une meilleure compréhension des déplacements liés aux établissements scolaires tout en proposant des solutions qui prennent en considération les problèmes identifiés par les usagers.

MESURES EFFECTUÉES

Sécurisation des trajets scolaires

La sécurité des écoliers sur le trajet scolaire est un objectif phare pour la Ville de Lancy. Elle a déjà mené plusieurs études visant à évaluer et améliorer les conditions de sécurité des élèves : En 2023, une analyse du trajet scolaire entre le quartier de la Chapelle et l'école du Bachet a été menée à la suite d'un débordement d'effectif scolaire entre l'école Le Sapay et l'école du Bachet. Cette analyse a permis l'évaluation de deux cheminements en répertoriant tous les points accidentogènes.

En parallèle, trois études ont été menées en 2023 afin d'améliorer la sécurité des usagers aux abords des écoles du Bachet, de Tivoli et des Palettes. Ces trois études ont permis d'analyser les abords directs des préaux et des écoles accessibles aux véhicules motorisés afin d'améliorer la sécurité des usagers avec la mise en place de mesures réalisables à court terme : signalisation verticale, marquage, augmentation du mobilier urbain sur les chemins, taille d'arbustes, mesures ponctuelles de modification de la circulation ainsi que des mesures d'aménagements.

MESURES PRÉVUES

Sécurisation des trajets scolaires

Les études réalisées aux abords des écoles du Bachet, de Tivoli et des Palettes ont ainsi permis d'évaluer leurs abords routiers et de définir les mesures à prendre dès 2024 afin de remédier aux potentielles menaces pour la sécurité des enfants.

En 2024, les écoles des Morgines, de la Caroline et du Petit-Lancy feront l'objet d'une étude similaire toujours dans l'optique d'améliorer les infrastructures et les dispositifs de circulation aux abords des établissements scolaires.

⁵ Mobilité d'avenir, Les enfants expert-es de leurs parcours quotidiens, ATE Associations transports et environnement, 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Plans de mobilité scolaire

Les PMS ont également pour objectif d'améliorer et de sécuriser la mobilité des écoliers. La valeur ajoutée de l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire réside dans la prise en compte des besoins spécifiques des usagers, en particulier ceux des enfants, grâce à une démarche participative. De plus, les plans de mobilité scolaire permettent de sensibiliser et accompagner la population à adopter des moyens de transports doux et actifs bénéfiques pour la santé, la qualité de vie et l'environnement. Ce sont donc des démarches complémentaires réunissant des mesures d'aménagement, d'infrastructures et de dispositifs de sécurité ainsi que de communication et de sensibilisation auprès de la population.

C'est dans cette optique et pour donner suite à la demande du Conseil municipal que la Ville de Lancy a pris la décision d'élaborer des plans de mobilité scolaire (PMS) pour l'ensemble des écoles sur son territoire :

1. Ecole Cérésole
2. Ecole Caroline
3. Ecole des Morgines
4. Ecole de Tivoli
5. Ecole du Petit-Lancy
6. Ecole du Plateau
7. Ecole des Palettes
8. Ecole du Bachet-de-Pesay
9. Ecole En-Sauvy
10. Ecole de Pont-Rouge
11. Ecole intercommunale Le-Sapay*

** Pour l'école intercommunale Le-Sapay, le service de l'aménagement du territoire sollicitera la commune de Plan-les-Ouates afin d'évaluer son intérêt et sa volonté de contribuer financièrement à la mise en œuvre du plan de mobilité scolaire. La concrétisation de ce projet dépendra exclusivement de la participation financière de la commune de Plan-les-Ouates.*

Le plan annuel des investissements 2024 prévoit une ligne d'intentions d'investissement de Fr. 340'000.-- TTC pour la réalisation de l'ensemble des Plans de Mobilité Scolaire de la Ville de Lancy.

En raison des coûts impliqués pour la réalisation de l'ensemble des plans de mobilité scolaire, le Conseil administratif a anticipé une demande de crédit d'étude pour 2024 à hauteur de maximum Fr. 340'000.--.

Conformément aux accords internationaux sur les marchés publics, un appel d'offres doit être mené. Une fois ce dernier réalisé, une demande de crédit d'étude sera soumise au Conseil municipal.

En cas d'acceptation, les plans de mobilité scolaire pourront démarrer permettant ainsi d'améliorer les trajets entre le domicile des élèves et les écoles de Lancy.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

1. Réponse motion 14 mars 2024
2. Procédure d'appel d'offres (Fin février - Mai 2024)
3. Demande de crédit d'étude (Septembre - Décembre 2024)
4. Signature du contrat avec mandataire (Décembre 2024)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

5. *Début de réalisation des plans de mobilité scolaire selon calendrier proposé par les mandataires (dès janvier 2025).*

13) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA QUESTION ECRITE QE106-2024 « SUIVI DE L'INSTAURATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DE LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE »**Question**

Nous savons que l'administration est en train de travailler sur le cahier des charges de chacun des postes occupés par un employé de la ville, peut-on toujours espérer que ce travail aboutisse dans le premier semestre 2024 ?

Réponse

L'administration a engagé un important travail sur la refonte globale des cahiers des charges. Celui-ci a notamment permis de définir un format unique de descriptif de poste afin de garantir une harmonisation du document de base cadrant l'activité des collaborateur-trices de l'administration lancéenne. La rédaction de ces descriptifs de poste est complexe et nécessite un travail important tant sur la forme que sur le fond afin de garantir cohérence globale et équité de traitement.

Le Conseil administratif ambitionne de finaliser ce travail au terme de l'année en cours. Elle avait prévu et mis en place un système de compensation financière sous forme de versement d'indemnité jusqu'à la fin 2025 aux personnes dont la situation serait péjorée avec la mise en œuvre du nouveau Statut du personnel, respectivement de la nouvelle grille salariale en date du 1^{er} janvier 2023.

Question

Après une année sous ces nouveaux règlements, pourrait-on connaître le nombre d'employés ayant décidé de partir de leur propre chef ?

Réponse

A fin 2023, sur 649 employé-es (593 fixes et 56 auxiliaires), nous avons enregistré 57 départs. Ceux-ci se déclinent comme suit :

<i>Démissions :</i>	<i>31</i>
<i>Licenciements :</i>	<i>8</i>
<i>Retraites :</i>	<i>18</i>

Question

Et le nombre d'employés licenciés ou avec qui nous avons conclu un accord concernant leur départ et qui ont quitté l'administration communale en 2023 ?

Réponse

Parmi les 57 départs, trois ont fait l'objet d'une convention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024**POINTS FINAUX****14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Mayer : ma question porte sur un sujet qui avait été abordé en cours de législature. On avait été interrogé sur le bienfondé de mettre ou non en place des suppléances, et je voulais savoir, comme on se retrouve à une année des futures élections, si la commune comptait mettre en place un projet de ce type, parce que je crois que la majorité du Conseil municipal s'était exprimée positivement.

Quelqu'un informe M. Mayer que le Conseil municipal s'était prononcé contre.

M. Mayer : dans ce cas, ma question reste : y a-t-il un projet malgré l'opposition du Conseil municipal, de mettre cela en place ?

Mme Beun : j'ai deux questions. L'une concerne l'avenue Eugène-Lance, par rapport au parking sauvage le long de cette avenue. Tout à l'heure, nous sommes passés par là en voiture et on a eu très peu de place pour passer. Pourrions-nous avoir des panneaux d'interdiction de stationnement et y aurait-il possibilité d'amender toutes ces personnes ? En effet, lorsque l'on passe en voiture, un vélo ne peut pas passer en arrivant en face et vice-versa.

La deuxième question concerne le parc à chiens du parc Bertrand qui se trouve au Petit-Lancy. Une litière a été déposée sur le sol, ce sont de gros bouts de bois avec de la terre et en ce moment tout est moisi. Premièrement la moisissure est dangereuse pour les chiens et deuxièmement ces bouts de bois sont dangereux car ils peuvent les manger et avoir des éclats dans la bouche. Y aurait-il la possibilité de changer ces gros bouts de bois et cette terre par des copeaux de bois plus fins, sans terre et sans tourbe.

M. Dérobert : ma question concerne les anciens employés de notre commune. Deux choses, vous aviez informé ne plus inviter les anciens employés aux fêtes du personnel, parce que cela faisait trop de monde. J'ai appris qu'aucun d'entre eux n'avait été averti de la démarche. Donc, certains ont été très surpris de ne pas avoir été informés.

M. Bonvin indique qu'en tant qu'ancien employé, il a reçu une information.

M. Dérobert : alors, tant mieux. La deuxième question concerne les avis de décès pour nos anciens employés. Est-ce qu'on publie toujours des avis de décès concernant les personnes qui ont occupé un poste à Lancy et y a-t-il, comme d'en beaucoup de sociétés, administrations, associations, etc., une marche à suivre concernant les avis de décès qu'on publie, j'entends pour qui le fait-on, dans quelle situation, etc. Y a-t-il un règlement pour cela ?

La dernière chose : j'ai bien compris que la réponse n'était pas totale sur la question écrite que nous avons posée lors de la séance passée. J'attendrai la réponse totale pour revenir vers vous.

M. Couto : sauf erreur de ma part – parce que je n'ai pas encore eu le temps d'y passer – la passerelle près de Tivoli est ouverte. Est-ce que tout s'est terminé comme il faut ou y a-t-il encore des choses à régler ?

Mme Rosset : ma question concerne un rappel de la question que j'ai posée lors de la séance du 18 janvier. Je croyais que ce n'était pas compliqué ou difficile, mais comme je n'ai pas eu de réponse lors de la séance suivante, c'est peut-être le cas. Cela concernait la situation déplorable

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

des poubelles de rue au square Clair-Matin. J'aimerais être sûre que cela ne se reproduira pas lors des prochaines vacances.

Mme Gachet : concernant la question relative aux voitures qui stationnent à l'avenue Eugène-Lance, c'est un fait qui est connu de la police municipale et qui est traité depuis un certain temps. Les passages sont nettement plus fréquents et on a élargi aussi les heures où les patrouilles, tant de la brigade de stationnement que les agents municipaux, passent régulièrement. C'est vrai qu'elles ne passent pas tous les jours et elles ne passent pas toute la journée, mais elles passent très régulièrement et quand elles passent c'est de l'ordre de 40 à 45 amendes d'ordre qui sont délivrées. Donc cela prend du temps, mais les passages se font.

Il y a aussi l'arrivée des nouveaux habitants du côté du Bachet. Probablement que certaines habitudes devront être stoppées rapidement, mais en tout cas c'est un des points noirs de la commune en termes de parking et c'est un point qui est particulièrement contrôlé par la brigade du stationnement et par les agents de la police municipale.

M. Bonfanti : concernant la question de Mme Beun, je vais en discuter avec le service de l'environnement et je vous reviendrai soit en Commission de l'environnement, soit lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Concernant la question sur les calinettes dans le quartier de Clair-Matin, j'en ai discuté avec le service de l'environnement, et on m'a dit que ce n'est pas nos propres collaborateurs qui s'en occupent mais une entreprise qui est mandatée et celle-ci ne travaille pas pendant les vacances. Je vais m'assurer que cela pourra être fait pendant les vacances de Pâques.

Mme Moyard : je cherchais désespérément dans les procès-verbaux du Conseil municipal pour vérifier si M. Mayer se souvenait bien ou pas, mais je n'ai pas trouvé. Je me souviens de la demande du département et de mémoire il n'y avait pas un enthousiasme énorme de votre Conseil.

Ce qui est sûr, pour répondre à M. Mayer, c'est qu'on n'envisage pas du tout de faire votre bonheur contre votre gré. Donc, si vous êtes favorables à des suppléances, on vous proposera volontiers les éléments réglementaires nécessaires à cela, mais cela va de soi qu'on ne va pas le faire si vous ne souhaitez pas de suppléance. Je pense que cette question devra être reclarifiée si besoin, parce que si cela devait être mis en place et que cela nécessite des modifications de votre règlement du Conseil municipal, cela nécessitera de prendre un peu plus de temps et de réfléchir à cela avant début 2025.

M. Dérobert, le Conseil administratif a pris plusieurs décisions relatives aux Anciens, avec un grand A, parce qu'il y a différentes catégories d'anciens. Effectivement, depuis d'assez longue date, à notre connaissance, les retraités de l'administration communale étaient invités à la Fête du personnel annuelle qui a lieu en général en hiver, et que là nous avons faite fin janvier. Effectivement le Conseil administratif a décidé de cesser cette pratique pour deux raisons : une raison logistico-pratique, ce qui est possible quand on est 150 est moins possible quand on est 650, c'est la première chose. Ce n'est déjà pas évident de trouver une salle qui puisse accueillir l'ensemble du personnel. Bien sûr, il n'y a pas l'entier du personnel qui vient mais néanmoins il y a un très grand nombre de personnes et cela s'est encore vérifié lors de la dernière occurrence, c'est un moment important pour le personnel, et donc il faut réussir à l'organiser d'un point de vue logistique.

Le deuxième élément est plus philosophique. Le Conseil administratif a pris une décision après en avoir débattu assez longuement. C'est le fait que la Fête du personnel, c'est la fête du personnel, et que quand on n'est plus membre du personnel, eh bien, on ne va plus à la fête du personnel. Bien sûr, cela peut être sympathique de se retrouver avec des personnes qu'on a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

perdu de vue, ce n'est peut-être pas le lieu, ce n'est peut-être pas le moment, ce n'est peut-être pas l'endroit, et on trouvait que le mélange des deux éléments n'était pas des plus adéquats.

Par contre, bien entendu que nous avons informé – et je remercie M. Bonvin d'avoir rappelé cela – les différentes personnes pour qu'elles ne se disent pas simplement qu'elles ont été oubliées dans les listings. Effectivement à notre connaissance, en tout cas c'était la volonté, si vous êtes au courant M. Dérobert d'une personne qui n'aurait pas reçu, je vous invite à nous en faire part et on s'excusera volontiers, on regardera ce qu'il en est, mais a priori cela a été fait.

Ensuite, effectivement d'une part on leur a dit qu'on ne les invitait plus et pourquoi et d'autre part, on va les inviter à un petit moment qui sera autour de l'Escalade pour partager un moment sympathique. L'occasion de se retrouver entre retraités et avec le Conseil administratif sera maintenue sous cette forme et donc nous ferons cela comme premier exercice en 2024.

Nous avons aussi, et j'ai dit qu'il y avait plusieurs catégories d'anciens, cessé d'inviter les anciens conseillers administratifs à la Fête du personnel, un peu pour la même raison que ce que je vous ai dit avant, et nous avons aussi mis en place et fixé la date pour inviter les anciens conseillers administratifs à un repas avec le Conseil administratif, qui sera donc annuel, de la même manière que nous faisons un repas avec la députation lancéenne, cela nous n'avons rien changé.

En ce qui concerne les avis de décès, est-ce qu'il y a une marche à suivre, une procédure, un règlement ? Sur un certain nombre de points un peu plus cruciaux nous manquons de procédures et de règlements et effectivement nous n'en avons pas et pour ne rien vous cacher on n'a pas prévu d'en faire un.

Par contre, pour ce qui concerne les anciens conseillers administratifs et les anciens conseillers municipaux, pour peu que nous en soyons informés, et donc nous comptons notamment sur votre connaissance parce que nous ne connaissons pas tous les noms de tous les conseillers – administratifs oui – mais conseillers municipaux, non ; on ne peut pas garantir que l'on connaît absolument tout le monde. Donc effectivement pour peu que nous soyons informés, nous faisons le nécessaire via le secrétariat général.

Par contre, nous avons effectivement décidé, relativement récemment, au niveau du Conseil administratif, de supprimer les avis de décès pour les anciens membres du personnel. Là aussi, il y a une question de logistique, ce qui pouvait peut-être se comprendre dans une perspective un peu plus villageoise, à petite échelle, quand on était 15000 habitants et 100 membres de l'administration, on pouvait peut-être avoir le suivi de la vie de chacune et chacun ; avec presque 40000 habitants et la taille de notre administration actuelle, on se doit d'être un peu plus efficient et nous avons donc décidé d'arrêter de faire cela. Je crois avoir répondu à l'entier des questions concernant les anciens, mais si jamais vous me rappellerez à l'ordre M. Dérobert.

M. Couto, la passerelle est ouverte, j'espère que vous l'avez déjà remarqué, depuis avant Noël, c'était le cadeau de Noël du Conseil administratif aux Lancéennes et aux Lancéens. Est-ce que le dossier est entièrement terminé ? Non. Est-ce qu'il reste encore une ou deux réserves à lever sur des points mineurs, c'est possible. Je dois refaire le point lundi avec l'ingénieur civil en charge du dossier. Ce qui va être un peu plus long et un peu plus compliqué, ce sont les aspects financiers du dossier, parce que quand il y a un retard de deux ans et demi, des questions se posent. Là ce n'est pas du tout fini, et la question de savoir comment on arrivera à clôturer ce crédit d'investissement reste encore ouverte. Sachez que je suis, par contre, très encline à très bien préserver les intérêts de la Ville de Lancy et que je n'aurai pas beaucoup de sympathie envers l'entreprise totale qui a, finalement, terminé ces travaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

Mme Monod : M. Innocenti, vous avez demandé la parole ?

M. Innocenti : oui.

Mme Monod : normalement, maintenant je clos la séance puisque les questions ont été posées.

M. Innocenti : je voudrais simplement, Mme la Présidente, signaler qu'à la rampe du Pont-Rouge il y a des nids de poule au milieu de la rampe et quand on monte ou on descend, cela peut être dangereux pour les motards, les cyclistes ou les scootéristes, surtout en cas de pluie.

Mme Monod : je vous remercie. La prochaine fois, je vous invite à poser vos questions lorsque tout le monde le fait, comme cela on pourra vous répondre dans la foulée.

Mme Moyard : je crois que cette question a été posée à différents moments depuis le début de la législature. Il y a régulièrement des nids de poule en formation, comme aiment bien dire nos voisins français et donc nous les comblons à chaque fois. Là, on m'avait posé la question il y a quelques semaines. J'avais indiqué que d'ici quelques semaines les travaux allaient se faire, donc là on est de l'ordre de jours. Pourquoi faut-il refaire cela régulièrement, ce n'est pas parce qu'on ne prend pas soin de nos enrobés, c'est parce qu'il y a un projet plus important sur cette rampe de Pont-Rouge qui ne peut être mené à bien étant donné qu'il y a la question de l'arrêté provisoire sur la circulation sur cette rampe, et d'autre part il y a des négociations encore non abouties avec la FMB et la question du feu provisoire qui est en bas de la rampe. Ce qui fait qu'on ne peut pas refaire proprement l'aménagement final et refaire une belle couche d'enrobé, et donc on fait un peu du rafistolage et du bricolage à chaque fois que cela est nécessaire. Là, les travaux ont été commandés il y a déjà plusieurs semaines et ne pouvaient pas être faits tout de suite en raison des températures, mais la chose est sous contrôle et se fera.

Mme Monod : avant de clore la séance, je voulais faire un cordial petit rappel sur l'heure de début de nos séances qui est bien 20h00, certaines personnes se sont excusées, d'autres pas. Simplement, je vous informe que je souhaite commencer à l'heure par respect pour tous les gens qui sont là à l'heure, donc je commencerai à 20h00.

Sinon, notre prochaine séance aura lieu après Pâques, le 18 avril. Le Bureau aura lieu près d'un mois avant à cause des vacances scolaires. C'est une information que je vous donne et d'ici là, pour ceux qui en ont, je vous souhaite de bonnes vacances, de joyeuses Pâques à tous et une bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21h55.

La Secrétaire :

Véronique Equey

La Présidente :

Caroline Monod

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 mars 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.